



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024



Sommaire

- 03 Présentation de la collectivité
- 04 Cadre d'élaboration du rapport de développement durable
- 05 Le rapport de développement durable ajusté aux orientations du plan métropolitain pour le climat et la biodiversité

06 ATTÉNUER NOS IMPACTS

- 07 Mobilité
- 08 Logement et bâtiment
- 10 Production d'énergie
- 12 Production et consommation de biens et services
- 14 Agriculture et espaces de nature

16 NOUS ADAPTER AUX CHANGEMENTS

- 16 Eau
- 18 Alimentation
- 20 Justice sociale
- 22 Mutations économiques
- 24 Santé, cadre de vie, qualité de vie
- 26 Services rendus par la nature

28 COOPÉRER

- 28 Gouvernance partagée
- 30 Coopération extra territoriale
- 32 Mobilisation
- 34 Partage de la connaissance et des commerces

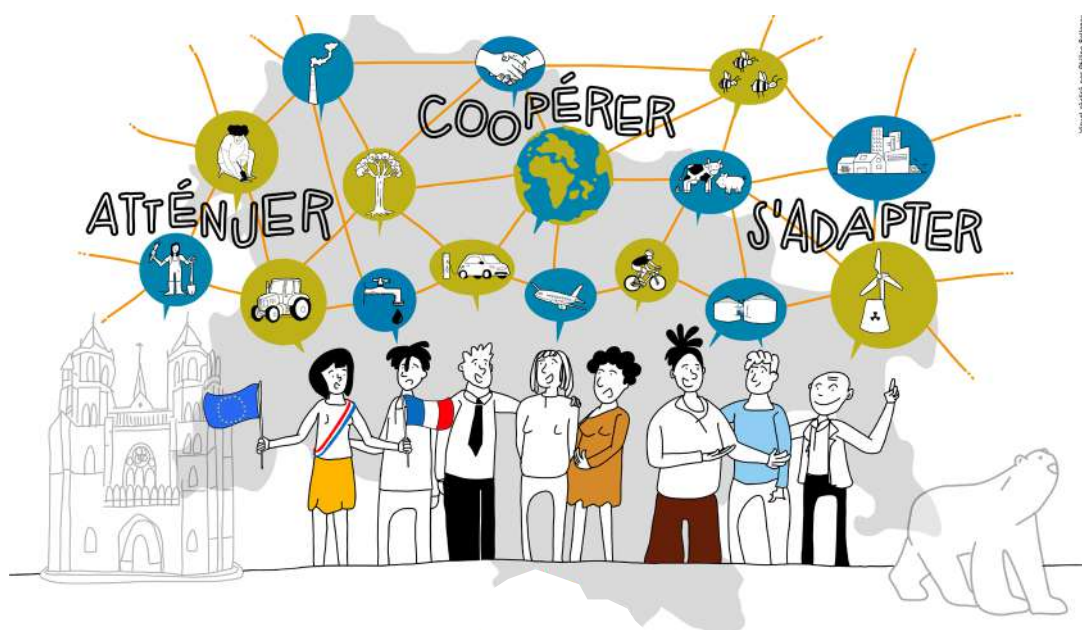


Illustration réalisée par Hélène Babin

Présentation de la collectivité



Dynamisme et haute qualité de vie

En quelques années, Dijon, ville de 162 650 Dijonnais et Dijonnaises (Population totale au 1^{er} janvier 2024, source Insee) au cœur d'une agglomération de plus 260 000 habitants et d'une aire urbaine d'environ 350.000 habitants, s'est hissée parmi les grandes métropoles régionales françaises.

Dijon, capitale régionale à taille humaine, métropole rayonnante, douce à vivre et solidaire, est la seule entité urbaine du Grand Est de la France, avec Strasbourg, à gagner des habitants. Ce dynamisme démographique est ainsi le fruit d'une politique volontariste, qui a permis de mener de front, d'ambitieux chantiers. Plus d'un milliard d'euros ont été injectés dans l'économie régionale ces 15 dernières années, pour doter l'agglomération de grands équipements.

Des centaines de nouveaux logements sont construits chaque année et un fléchage de 400 hectares pour accueillir les entreprises a été réalisé. Nul doute que cette stratégie de développement maîtrisé a porté ses fruits. Dijon est, depuis le 1^{er} janvier 2016, pour la Bourgogne-Franche-Comté, l'une des 13 capitales régionales françaises.

Son secteur sauvegardé, l'un des plus vastes de France, fait partie du périmètre

des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au Patrimoine mondial depuis juillet 2015.

La Cité internationale de la gastronomie et du vin, ouverte en 2019, a pour vocation de promouvoir le Repas gastronomique des français, inscrit sur la liste du Patrimoine immatériel de l'humanité depuis novembre 2010. Un projet majeur, à résonance mondiale.

Avec l'appui sans faille des acteurs économiques du territoire, Dijon donne un avenir à sa grande histoire. Sans jamais négliger sa qualité de vie, au point de devenir une incontestable référence écologique en France.

Dijon est une ville à haute qualité de vie. Les palmarès de la presse nationale saluent cette métropole à taille humaine où la vie culturelle est intense, les équipements sportifs nombreux, les services publics de qualité et l'attention particulière accordée à la place de la biodiversité et du végétal est majeure dans la vie quotidienne de chaque dijonnais.



Cadre d'élaboration du rapport de développement durable



©Paul Recober/Ville de Dijon

Depuis l'adoption de la loi Grenelle II, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de réaliser un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.

Contexte règlementaire

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à « *présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux*

de développement durable et agendas 21 locaux ».

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu du rapport qui doit comporter « *au regard des cinq finalités du développement durable : le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.* »

Cadre de référence national

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

a élaboré un cadre de référence, pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21.

Ce cadre propose une grille de lecture autour de cinq éléments de méthode à mettre en œuvre et de cinq finalités auxquelles les actions et projets territoriaux de développement durable doivent contribuer autant que possible.

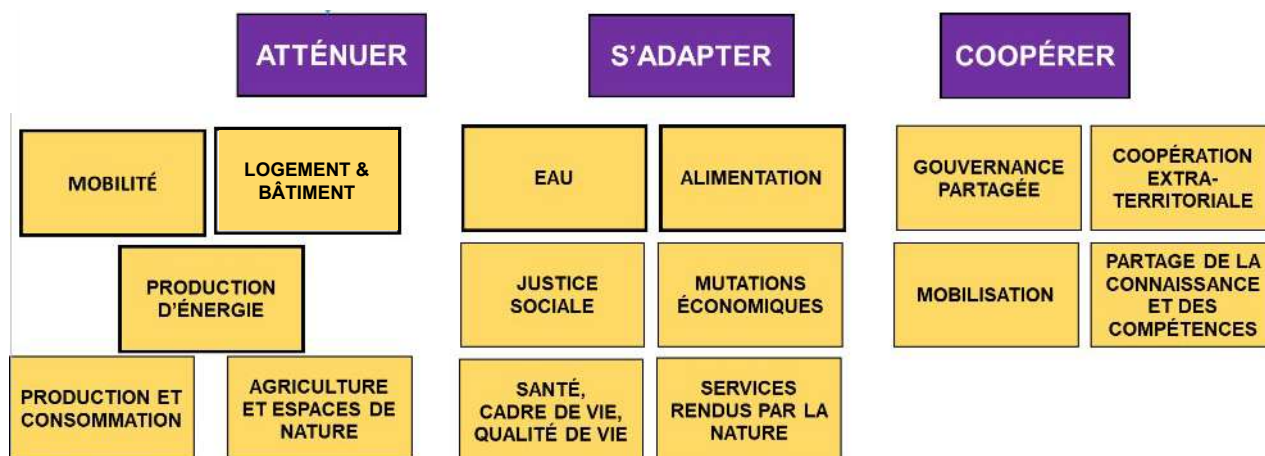
De nombreuses actions sont rendues possibles par des interventions combinées entre Dijon Métropole et la Ville de Dijon, du fait d'une forte mutualisation des services et d'agents entre les deux collectivités.

Les 5 finalités du rapport de développement durable

5 finalités de développement durable		5 éléments déterminants	
	Lutte contre le changement climatique		Stratégie d'amélioration continue
	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		Participation
	Épanouissement de tous les êtres humains		Organisation du pilotage
	Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations		Transversalité des approches
	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables		Évaluation partagée



Le rapport de développement durable ajusté aux orientations du plan métropolitain pour le climat et la biodiversité



Structuration du Plan Climat et Biodiversité

Fruit d'une large mobilisation, le Plan Climat et Biodiversité a été adopté le 26 septembre 2024.

Il porte une ambition forte inscrite dans la continuité de l'action menée depuis 2001 en matière de transition écologique.

C'est très logiquement que le Rapport de Développement Durable a repris la matrice du Plan Climat et Biodiversité et s'efforce de donner à voir, par une sélection de projets pour chacune des grandes thématiques, son caractère systémique.

Certaines des illustrations de ce rapport sont tirées des outils créés par la métropole pour accompagner de façon pédagogique la phase de concertation.

La nouvelle formule du Rapport Développement durable, en respectant les 5 grandes finalités basiques s'enroule néanmoins autour des 3 axes stratégiques du Plan Climat et Biodiversité : atténuer, s'adapter, coopérer, pour se décliner ensuite en 15 grands domaines d'activités (selon le schéma ci-dessus).

Mobilité



©Emma Benyammine/Ville de Dijon

1 – Dijon métropole : Amélioration du confort des cyclistes, des automobilistes et des piétons : aménagement de la Place du 30 Octobre et de la Légion d'Honneur

Un projet qui s'inscrit dans le cadre du schéma directeur cyclable 2023-2030.

L'objectif de la métropole : porter la part des déplacements à vélo à 12% d'ici sept ans, contre 3% aujourd'hui. Au total, plus de 1 000 kilomètres de voirie sont ainsi « corrigés ».

Dijon Métropole entend développer la pratique du vélo au détriment de « l'autosolisme », avec pour objectif de conserver un bon taux de marche (30%) et de grignoter la part de la voiture (53%). Ce sont près de 25 000 véhicules, voitures, bus et vélos, qui passent quotidiennement par la Place du 30 Octobre et de la Légion d'Honneur. Étant donné que la densité de la circulation engendre des difficultés pour les usagers, Dijon a opté pour le réaménagement de la place afin de faciliter la circulation.

Cette initiative a pour objectif de faciliter les déplacements des cyclistes et des piétons, de faire face aux interférences et conflits d'usages au niveau du rond-point, mais aussi de végétaliser et de désimperméabiliser l'espace public.

L'aménagement de la place a été ainsi repensé avec :

- Une réduction du nombre de voies de circulation dans l'anneau

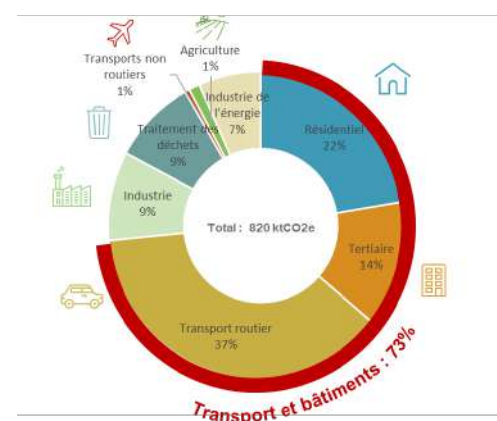
- Le maintien des feux de signalisation
- L'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle
- La création d'îlots de 5 mètres de largeur permettant d'orthogonaliser le croisement des flux motorisés et des cycles
- La création d'un espace de sécurité entre la piste cyclable et le trottoir (avec du mobilier urbain (arceaux, station DiviaVélodi, etc.)
- La refonte des espaces piétons afin de les rendre plus agréables
- Le déplacement de l'arrêt de cars régionaux actuellement sur la place.

En plus de créer un aménagement sécurisant pour les mobilités actives, cet aménagement permettra de valoriser un cadre de vie et un environnement agréable et durable.

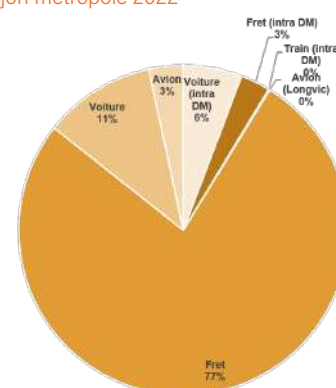
C'est en projet...

Améliorer l'accessibilité des arrêts de bus et quais de tram aux Personnes à Mobilité Réduite (rampes...) sur tout le territoire de Dijon métropole

Émission de GES par secteur Dijon métropole 2022



Émission des transports Dijon métropole 2022



2 – Dijon métropole : Une nouvelle politique de logistique urbaine

Située sur un axe qualifié de corridor international de fret majeur, la métropole dijonnaise est impactée par le phénomène d'amplification des flux de transports de marchandises observé ces dernières années.

La métropole a mené une démarche de concertation de l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels du territoire pour co-définir les ambitions de cette nouvelle politique de logistique urbaine dont l'objectif est le transport des marchandises vertueux pour :

- Faire de la logistique urbaine un levier de la transition énergétique en réduisant les impacts sur l'environnement des flux de marchandises ;
- Apaiser le centre-ville dijonnais, cœur de ville au patrimoine préservé, et améliorer le cadre de vie des habitants de la métropole ;
- Améliorer l'efficacité du transport de marchandises et diminuer les externalités négatives ;

- Renforcer l'attractivité et la compétitivité de son territoire.

Cette démarche partenariale permettra d'aboutir dans les prochains mois à l'adoption d'une Charte et d'un plan d'actions qui s'articulera autour de 5 axes :

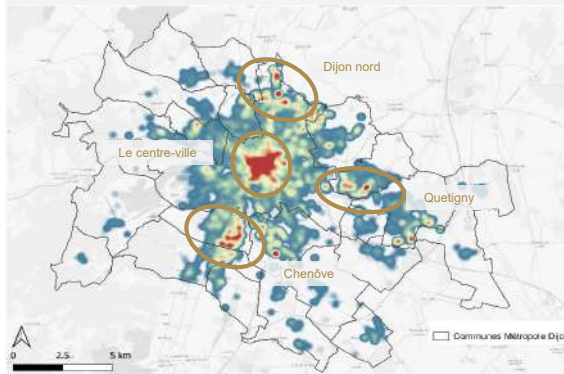
- L'urbanisme logistique
- La transition écologique
- Les enjeux sociaux
- La réglementation
- L'innovation

Représentation de la logistique sur la métropole

La logistique représente sur la métropole :

- 9% des déplacements motorisés
- 14% de l'emprise au sol des véhicules

33 900 mouvements par jour localisés sur le centre de Dijon et les Zones Industrielles (Chenôve, Quetigny et Dijon nord)



C'est en projet...

Réaliser une étude d'opportunité pour un projet de Service express régional métropolitain (SERM) en partenariat avec la Région et l'État, et en concertation avec les EPCI de l'aire urbaine et le Département.

3 – Dijon : Création des zones 30 dans les quartiers en lien avec les habitants et devant toutes les écoles

En juin 2021, la Ville de Dijon a mené une expérimentation autour de douze groupes scolaires en limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans les rues desservant les entrées des établissements : marquages au sol, panneaux « vigilance école » et silhouettes verticales ont été aménagés.

Cette expérimentation ayant fonctionné, la municipalité a décidé d'étendre le dispositif d'abord à 19 groupes scolaires supplémentaires puis aux 43 groupes scolaire dijonnais qui bénéficient aujourd'hui de « Zones 30 » et d'aménagements spécifiques.

C'est en projet...

3 études stratégiques : apaisement de la circulation, marche au quotidien, stratégie opérationnelle déploiement des axes structurants cyclables

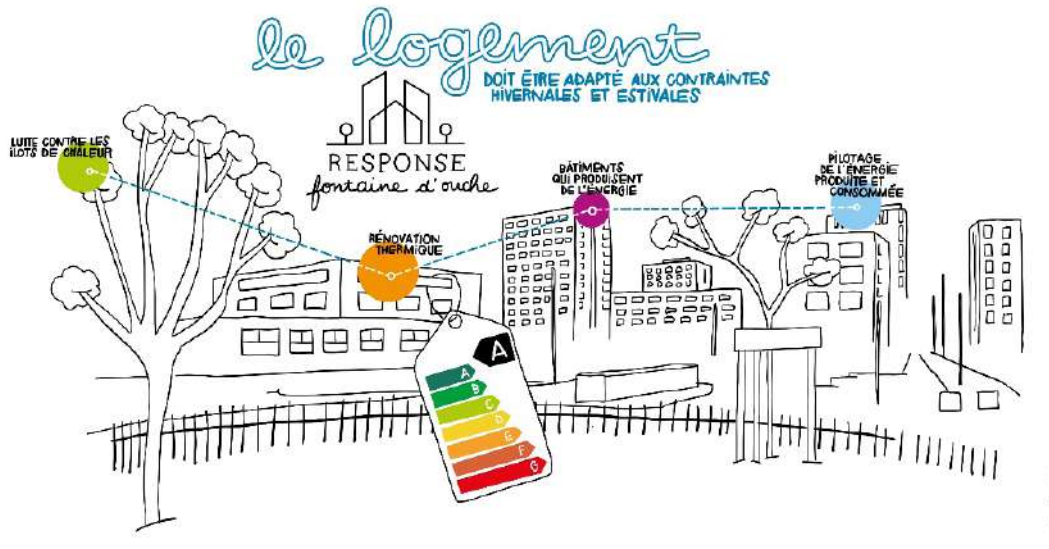


©David Vong/Ville de Dijon



©Jonas Jacket/Ville de Dijon

Logement et bâtiment



1 – Dijon métropole : Bruges II

Des opérations d'aménagement sont d'ores et déjà mise en place sur le territoire de Dijon métropole avec pour objectif l'amélioration de la qualité de vie dans l'habitat en prenant en compte les enjeux climatiques à venir, un exemple : le projet « Bruges 2 » :

Le projet « Bruges 2 » construit la résilience face aux enjeux climatiques à l'échelle d'un quartier :

Ce projet s'inscrit dans une démarche innovante qui cible :

- La gestion du risque d'inondation
- Une contribution au projet de résilience alimentaire de la métropole
- Une approche R&D de lutte contre les effets d'îlot de chaleur urbain
- Des logements pour tous et tous les budgets
- La réduction de l'impact carbone par la réhabilitation des logements existants plutôt que leur démolition-reconstruction
- Des mobilités douces bien pensées
- Le recours important aux énergies renouvelables

Ces orientations d'aménagement pour ce nouvel écoquartier réinterrogent les pratiques de conception urbaine, tout en démontrant que face à ces nouveaux défis, il est possible de s'adapter : les espaces publics, tournés vers l'eau, la

reconstruction d'espaces naturels sur une ancienne friche, offriront ainsi aux habitants de ce quartier un lieu calme et résilient, adapté aux îlots de chaleur urbain.

C'est en projet...

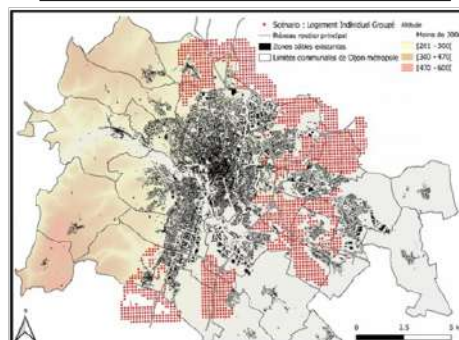
Une réflexion est engagée sur le secteur Porte d'Agrippa situé autour du SNFC Porte Neuve, de plus de 35 ha pour anticiper sa mutation et faire de ce site un futur quartier démonstrateur de la neutralité climatique

C'est en projet...

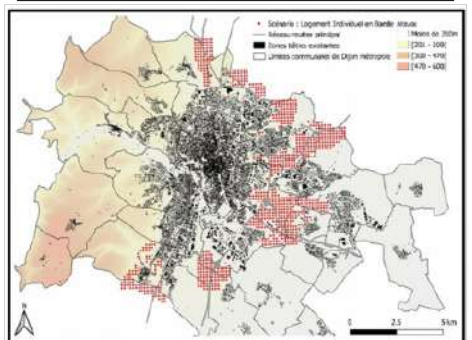
La Ville de Dijon va collaborer avec Terragilis dans le cadre d'une opération de rénovation intégrant une approche holistique.

5 scénarios de formes urbaines - Dijon métropole à 2050

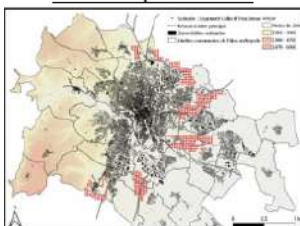
Scénario : Logement individuel groupé



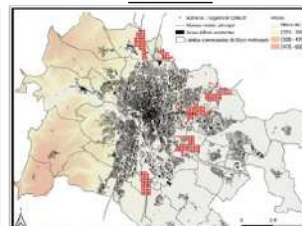
Scénario : Logement individuel en bande



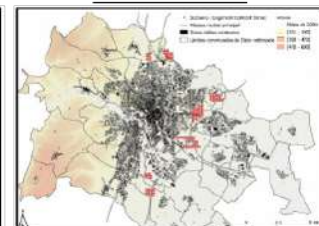
Scénario : Logement collectif peu dense



Scénario : Logement collectif



Scénario : Logement collectif dense



Nouvelles zones à bâtir d'ici 2050



2 – Dijon métropole : La rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche se poursuit

Engagé en 2020, le projet RESPONSE situé dans le quartier de la Fontaine d'Ouche qui métamorphose ce dernier est entré en phase de mise en œuvre en 2022. Ce projet, le premier du genre au niveau européen dans un quartier de rénovation urbaine, a vocation à participer à la construction d'une écologie pour tous.

Au total, l'opération d'autoconsommation collective regroupe 487 logements ainsi que les bâtiments municipaux du quartier. Ces aménagements offrent un cadre de vie embelli, davantage de confort pour les habitants, ainsi qu'une réduction des charges non négligeable notamment de chauffage. Le programme comporte l'installation de thermostats intelligents, de radiateurs et de détecteurs de fumée connectés. Sur l'ensemble du bâtiment, seule la quantité d'énergie nécessaire sera fournie, sans déperdition d'énergie. Les solutions déployées vont permettre aux habitants aussi de bénéficier d'actions permettant de sécuriser les coûts de l'énergie grâce à l'usage

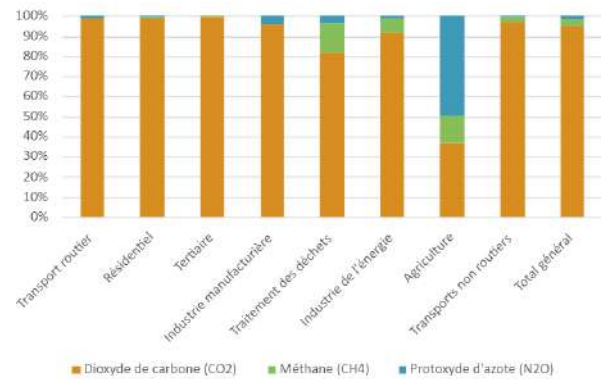
d'énergies renouvelables et d'optimiser au maximum sur le quartier de l'énergie produite. L'électricité produite alimentera l'ensemble des bâtiments publics du quartier. Celle qui n'aura pas été consommée sur place sera revendue sur le marché.

Toujours dans le cadre de ce projet RESPONSE, les écoles Buffon, Colette et Anjou sont devenues en 2023 et en 2024 les premières écoles à énergie positive de France.

C'est en projet...

Modélisation 3D des bâtis sur l'environnement et la concentration des pollens (avec ATMO BFC)

Répartition des types de GES émis par secteur Dijon Métropole 2020



3 – Dijon : Ambition éducative 2030 : Le groupe scolaire Joséphine Baker

Dans le cadre de l'Ambition Éducative 2030, le groupe scolaire Joséphine Baker bénéficiera d'une rénovation globale visant à améliorer son efficacité énergétique, ses usages, et son ouverture sur l'environnement.

Les travaux incluront une modernisation énergétique pour améliorer l'isolation, le chauffage, la ventilation, et les systèmes de gestion d'énergie, tout en privilégiant des matériaux écologiques et les énergies renouvelables.

La végétalisation des cours d'école, favorisant les espaces verts, la biodiversité et l'ouverture vers l'îlot Sainte-Anne, permettra de réduire les îlots de chaleur et d'offrir un cadre plus agréable aux enfants.

Le volet numérique sera également optimisé pour accompagner la transition numérique et rendre les usages des infrastructures plus accessibles et efficaces.



©rhb Architectes

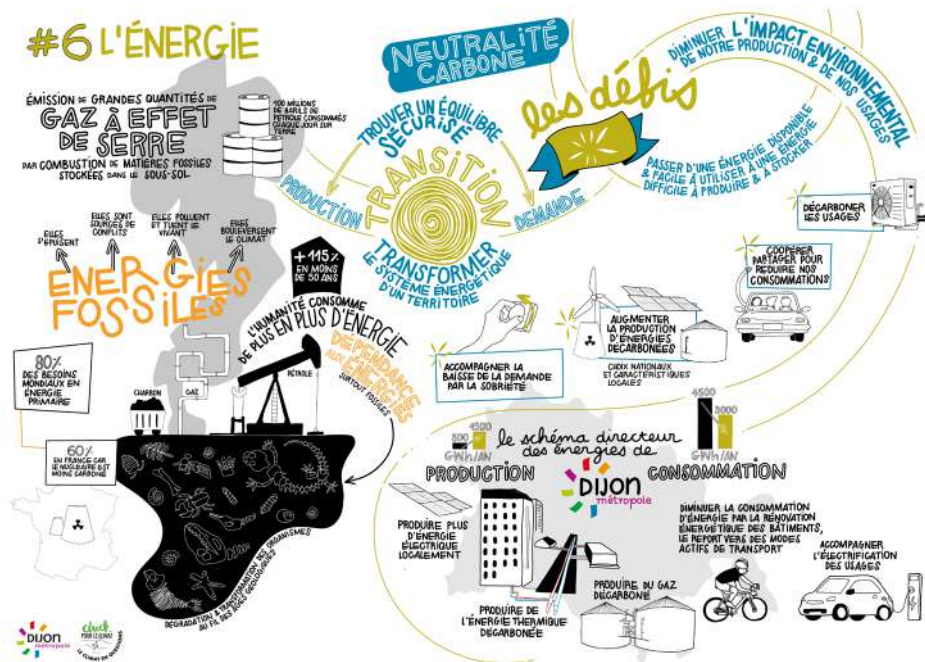


©rhb Architectes



©rhb Architectes

Production d'énergie



1 – Dijon métropole : Installation d'ombrières sur le parking du Zénith avec autoconsommation de l'énergie produite par le tramway

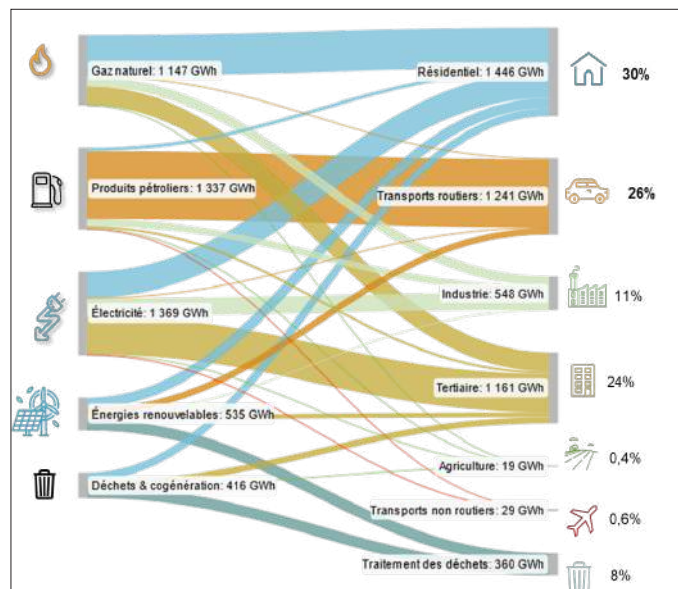
Le projet de centrales photovoltaïques sur le parking du Zénith et du centre d'exploitation André Gervais s'intègre aux objectifs du Plan Climat et Biodiversité de Dijon métropole, fixés en matière de réduction des émissions de CO₂ et de développement des énergies renouvelables locales.

La production d'électricité solaire soutiendra l'électrification des infrastructures de mobilité, notamment l'alimentation du tramway, contribuant ainsi à la baisse des émissions de CO₂.

En expérimentant l'autoconsommation collective, Dijon métropole crée une bande énergétique locale et résiliente, capable de répondre aux fluctuations des prix de l'énergie.

Ce modèle, aligné avec les engagements climatiques et énergétiques, ouvre la voie à un réseau énergétique intégré et durable, en soutien aux objectifs de mobilité bas-carbone pour le territoire.

Consommation énergétique par vecteur (2022)



C'est en projet...

Etude de création et mise en place d'une SEM Energies pour faciliter le déploiement des projets de production d'énergie sur le territoire (production d'électricité d'origine photovoltaïque et production de chaleur à partir de biomasse)

Production d'énergie

2 – Dijon métropole : Construire une centrale de méthanisation fournissant de l'énergie verte

Une unité de production de biométhane a été mise en service au sein de la Station de Traitement des Eaux Usées de Dijon Métropole à Longvic.

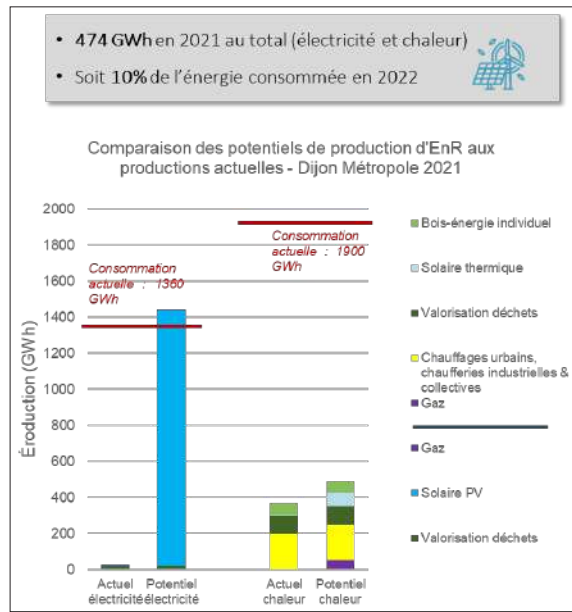
Inaugurée en avril 2023, l'unité produit du gaz « vert » destiné à être réinjecté dans le réseau de distribution géré par GRDF, avec une capacité de près de 10 GWh/an.

L'unité de méthanisation utilise le biogaz issu du traitement des boues et graisses de la station d'épuration Dijon-Eau Vitale.

En matière de bilan carbone, la filière complète de traitement des boues ainsi modernisée et complétée de l'unité de méthanisation permet de passer d'un volume d'émission de +1 342 tCO₂/an à -1 694 tCO₂ / an.

La station d'épuration Dijon Eau-Vitale apporte ainsi un service pour l'eau et l'assainissement, mais aussi pour la transition énergétique.

 **Comparaison des potentiels de production d'ENR aux productions actuelles - Dijon métropole 2021**



C'est en projet...
Etude de réalisation d'un projet de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque sur le site de l'ex BA102 (environ 80 GWh/an)

3 – Dijon : Marché global de performance Energétique avec un focus sur la production d'énergie

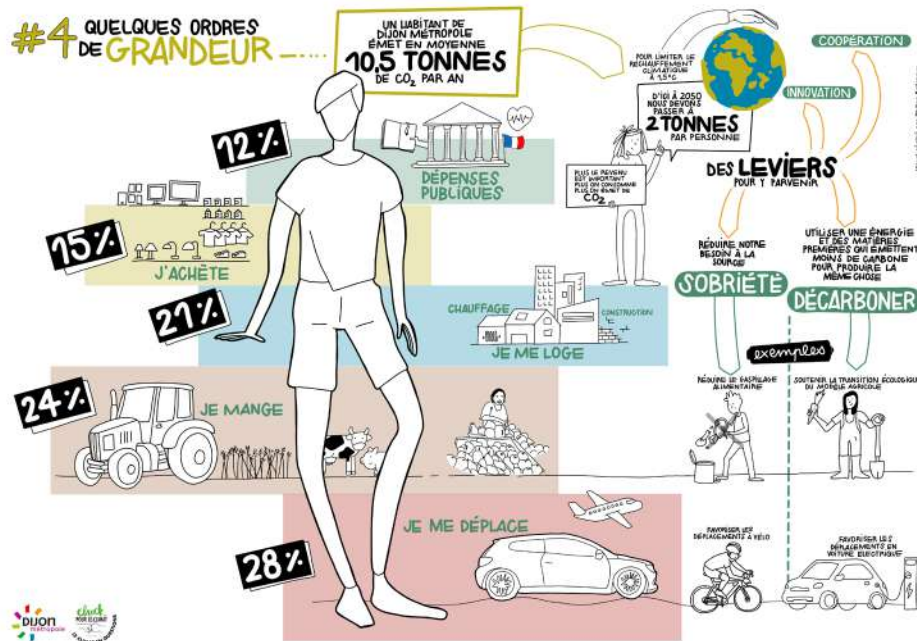
Les marchés globaux de performance énergétique (MGP) de la Ville de Dijon constituent un levier essentiel pour atteindre les objectifs de la politique énergétique patrimoniale. Ces contrats, d'une durée de dix ans, visent à garantir une gestion durable et optimisée des bâtiments municipaux en s'appuyant sur la sobriété, l'efficacité énergétique et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables.

À travers la conception, réalisation, exploitation et maintenance, les MGP permettent de réduire de manière significative les consommations énergétiques, en plus de la baisse de consommation déjà constatée sur le rwa patrimoine bâti de la ville de Dijon, ce sont à terme 9 GWh par an qui seront économisés.



DIJON MÉTROPOLÉ
PIONNIÈRE D'UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE
AU SERVICE DE LA TRANSITION CLIMATIQUE

Production et consommation de biens et services



1 – Dijon métropole : Dijon métropole accélère sa transition écologique en faisant évoluer ses modes de consommation

Face au défi climatique, l'enjeu est de tendre vers un nouveau modèle pour mettre fin à la fois à la culture du « tout jetable » :

- Réduire, réutiliser, recycler : **l'économie circulaire** vise à minimiser les déchets et à optimiser l'utilisation des ressources tout au long du cycle de vie d'un produit. Dijon métropole, dans cette démarche, s'attache à privilégier, dans le cadre de ses opérations d'aménagements et/ou de construction, à favoriser le réemploi afin de diminuer le volume des déchets ; cela a été le cas notamment pour **le chantier d'éco-réhabilitation sur Fontaine d'Ouche** (dans le cadre du projet RESPONSE) qui a été véritablement exemplaire en termes de développement durable avec la mise en place d'actions telles que : le réemploi des bois de bardage ainsi que des 399 portes palières, le réemploi des palettes utilisées, le recyclage des menuiseries PVC et aluminium (auprès de l'entreprise VEKA), le recyclage du vitrage (avec SERFIM) et le recyclage de la laine de verre existante avec ISOVER.

mais également réduire l'impact de nos activités :

- Répondre aux enjeux du développement durable (empreinte environnementale

favorable en stockant le carbone) : **les matériaux biosourcés** qui sont issus de la matière organique renouvelable (biomasse), d'origine végétale ou animale grâce à leur déphasage thermique et à leurs propriétés respirantes présentent des performances reconnues tant sur le plan de l'isolation thermique que sur celui du confort hygrométrique.

Dijon métropole, dans cette démarche, innove sur ses équipements :

Stade Trimolet : les nouveaux terrains synthétiques du stade Trimolet sont issus des filières de recyclage avec un remplissage naturel de noyaux d'olives concassées. Ce nouvel habillage synthétique contribue à améliorer la préservation des ressources en eau également car il ne nécessite pas d'arrosage.

Stade Bourillot : En 2023, la Ville de Dijon a lancé un grand plan d'investissement de 20 M€ pour moderniser le stade Bourillot ; la pelouse en gazon synthétique a été remplacée par une nouvelle, qui présente une caractéristique innovante : celle d'être remplie avec des rafles de maïs. Autrement dit, la partie centrale de l'épi (une fois libéré des grains) concassée.

Rue Germaine Tillon (à Dijon) : pose d'un enrobé drainant.

Piste cyclable structurante de Chevigny Saint-Sauveur (du rond-point de la visitation à l'entrée de Quetigny), cours d'école du Nord et Coteaux du Suzon : pose d'un urbanlight (il s'agit d'un revêtement clair et perméable, 100% recyclable issu du mélange à froid de granulats avec un « liant innovant organominéral transparent », qui, lorsqu'il est associé à un aménagement végétalisé permet de lutter contre les îlots de chaleur urbain.

Toutes les nouvelles pistes cyclables ainsi que les quais de bus sont aussi concernés afin de mieux prendre en compte l'infiltration : soit en augmentant de manière significative la végétalisation de l'espace public (comme cela a été le cas pour le nouvel aménagement de la Place du 30 Octobre), soit en privilégiant la pose d'un enrobé drainant pour limiter l'imperméabilisation.

C'est en projet...

Dynamiser la plate-forme d'échanges de ressources entre structures «synergies» en actualisant le diagnostic des flux et des ressources.

2 – **Dijon métropole :** **Le gobelet aussitôt utilisé, aussitôt récupéré !**

Dijon métropole a lancé un nouveau service gratuit de prêt et de lavage de gobelets réutilisables pour les événements qui ont lieu sur le territoire.



Destiné aux organisateurs (associations, entreprises et collectivités) de Dijon métropole, ce dispositif, géré par l'entreprise Envie 2E Bourgogne, a pour objectif de faciliter la mise en place d'événements écoresponsables. En à peine 6 mois, 19 824 gobelets ont été prêtés pour une vingtaine de manifestations.

Cette initiative s'inscrit dans la politique de prévention des déchets de la collectivité, visant à réduire l'utilisation de gobelets jetables, source importante de déchets lors des événements.

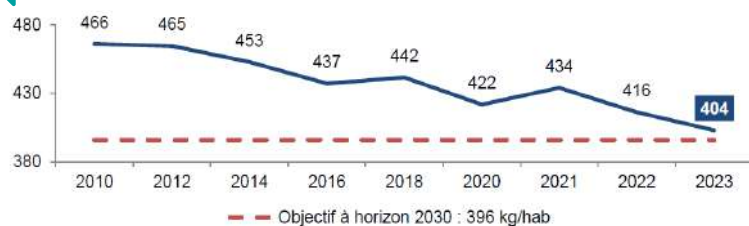


Lancement du service de location de gobelets réutilisables, par ENVIE 2E Bourgogne
©Emma Benyamine/Ville de Dijon

C'est en projet...

Modernisation de l'Unité de Valorisation énergétique

Réduction de la quantité de DMA en «g/hab./an»



3 – **Dijon : Compostage dans les crèches municipales**

Le développement durable est un enjeu important au sein des structures petite enfance de la ville de Dijon. Elles se mobilisent autour de différents projets, notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le tri et le compostage des déchets sont progressivement généralisés au sein des 14 crèches municipales.

En septembre 2022, Dijon métropole a installé trois bacs dans l'espace extérieur de la crèche : un premier pour la matière sèche, un second pour les déchets alimentaires et le dernier pour la maturation. Les déchets organiques tels que les restes de repas des 60 enfants accueillis et les épluchures de fruits issues des goûters sont collectés dans un bio-seau. Quand le seau est rempli, les enfants transvasent les biodéchets dans le bac à compost, l'idée est de les associer au maximum à ce geste.

Déjà en place dans la moitié des multi-accueils de la ville (Bourroches, Darius-

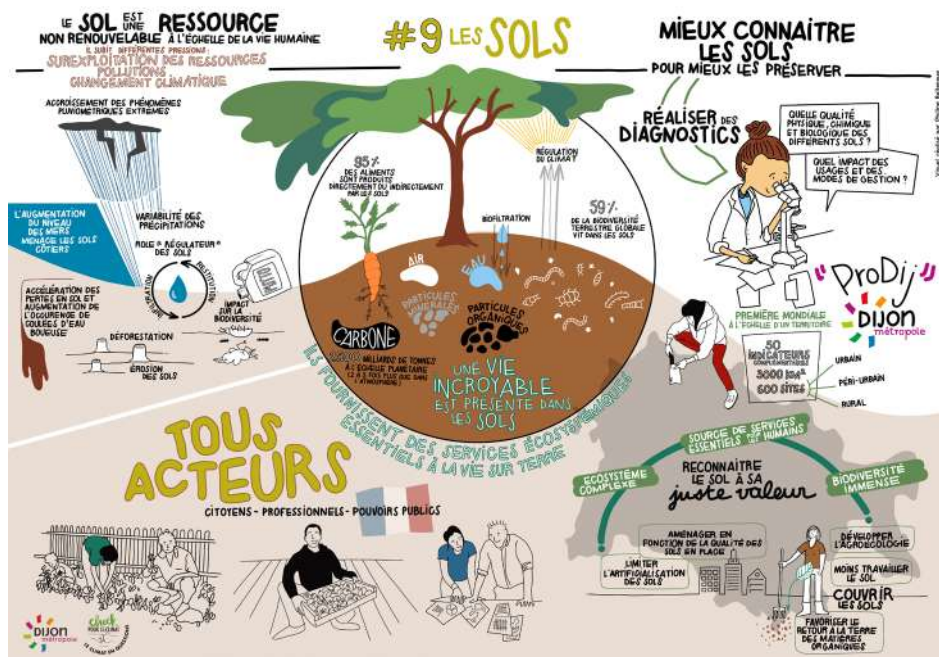
Milhaud, Mansart, Montchapet, Tarnier et Voltaire), le compostage à la crèche crée une atmosphère éducative positive. Lorsque le bac est plein, les enfants participent activement au retournement du compost avec les ambassadeurs du

tri de Dijon métropole. Une activité amusante et ludique qui enseigne le cycle de vie des déchets organiques et les valeurs essentielles telles que la patience et le respect de la nature. Le compost obtenu est valorisé sur place, dans les plantes ou le carré potager.



© Multi accueil Montchapet

Agriculture et espaces de nature



1 – Dijon métropole : Favoriser les corridors de biodiversité, Labelliser «Ecojardin» le campus Montmuzard

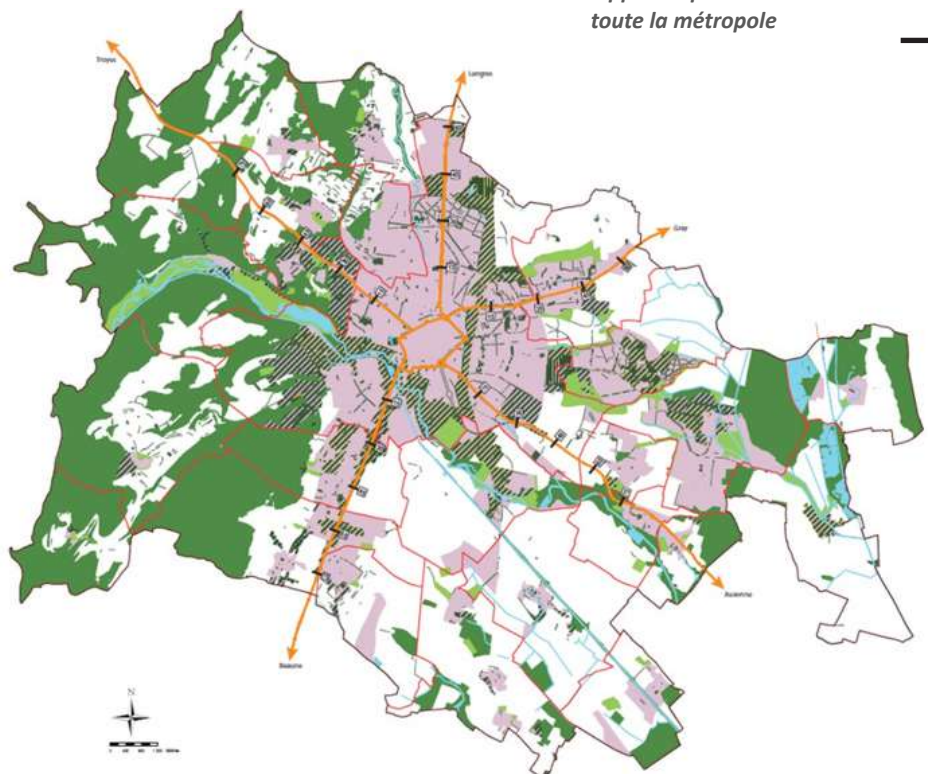
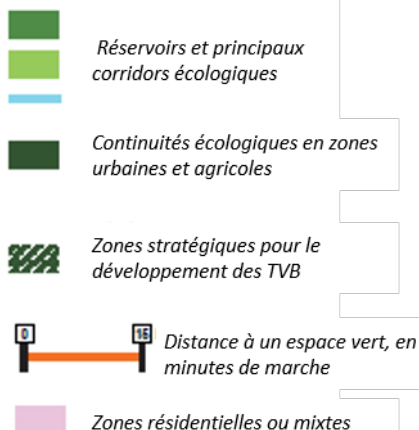
Ce projet qui vise à coordonner la mise en place d'une gestion écologique pour favoriser les corridors de biodiversité sur le territoire concerne 7 structures (uB, Inrae, Institut Agro Sup, CRDP, Crous, VD et DM) sur une superficie de près de 130 ha.

Le dépôt coordonné des dossiers de labellisation ECOJARDIN par chacune des structures est prévu en juin 2025.

C'est en projet...

Élaboration d'une stratégie de gestion pour pérenniser et développer la patrimoine arboré sur toute la métropole

Trame verte et bleue (TVB) et accès aux espaces verts



2 – **Dijon métropole :** **Mesurer l'empreinte biodiversité des collectivités**

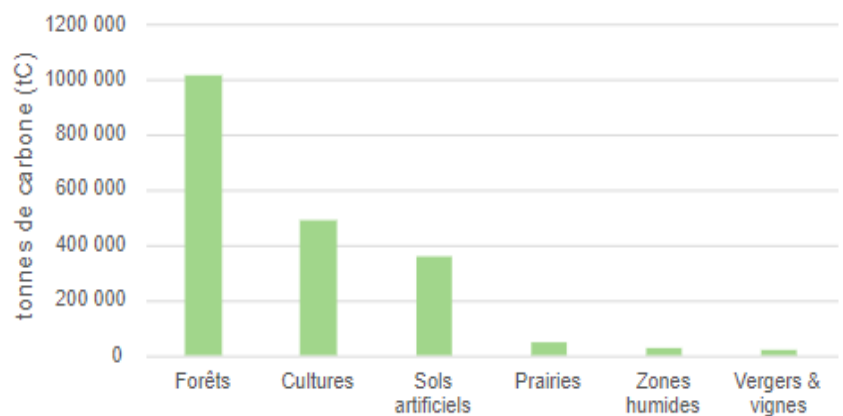
Aux côtés de 4 autres collectivités, Dijon métropole a intégré un groupe pilote visant à développer un outil de mesure de l'empreinte biodiversité des collectivités, déclinés du GlobalBiodiversity Score/GBS, précédemment développé par CDC Biodiversité pour les entreprises et institutions financières.

Cette mesure de l'empreinte a pour ambition de fournir des éléments objectifs à déterminer les pressions et impacts d'une collectivité sur son périmètre opérationnel, de valoriser les actions conduites et d'identifier les pistes de réduction de l'empreinte biodiversité.

C'est en projet...

Accueillir les Assises Européennes de la Transition Énergétiques à Dijon en 2026

 **Répartition des stocks de carbone à l'hectare par type de sol**
Dijon métropole 2018



3 – **Dijon : L'étude Nature en ville**

L'étude Nature en ville, lancée en mai 2024, enrichira les connaissances sur la biodiversité en zone urbaine. Dijon métropole mène une étude d'une ampleur inédite pour identifier les espèces végétales et animales qui y vivent et en déterminer les intérêts écologiques, climatiques, historiques et paysagers.

Les résultats de cette étude seront pris en compte au moment d'élaborer les règles d'urbanisme, les schémas de déplacements, les continuités écologiques.

Pour cela, pendant un an, des écologues, botanistes, faunistes, cartographes sont missionnés pour évaluer la biodiversité urbaine.

La métropole invite également les citoyens à participer à cette étude en partageant leurs observations via une plateforme collaborative, assister à des ateliers ou

s'inscrire à des ballades naturalistes pour apprendre à observer la faune et la flore.

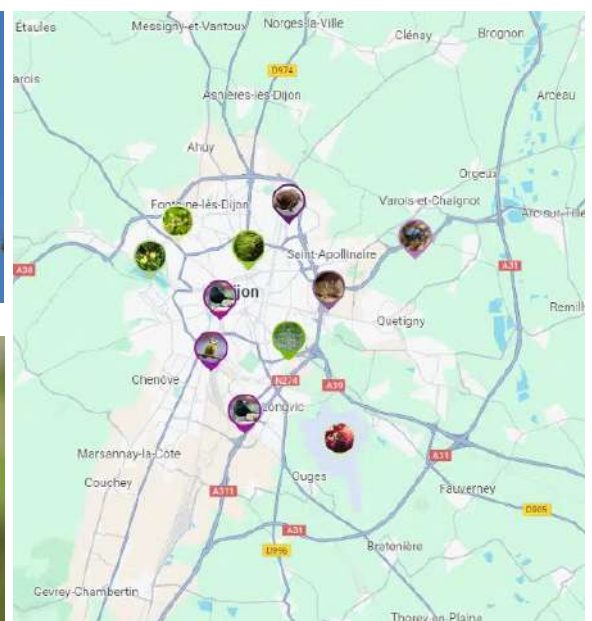
L'étude se terminera en décembre 2024



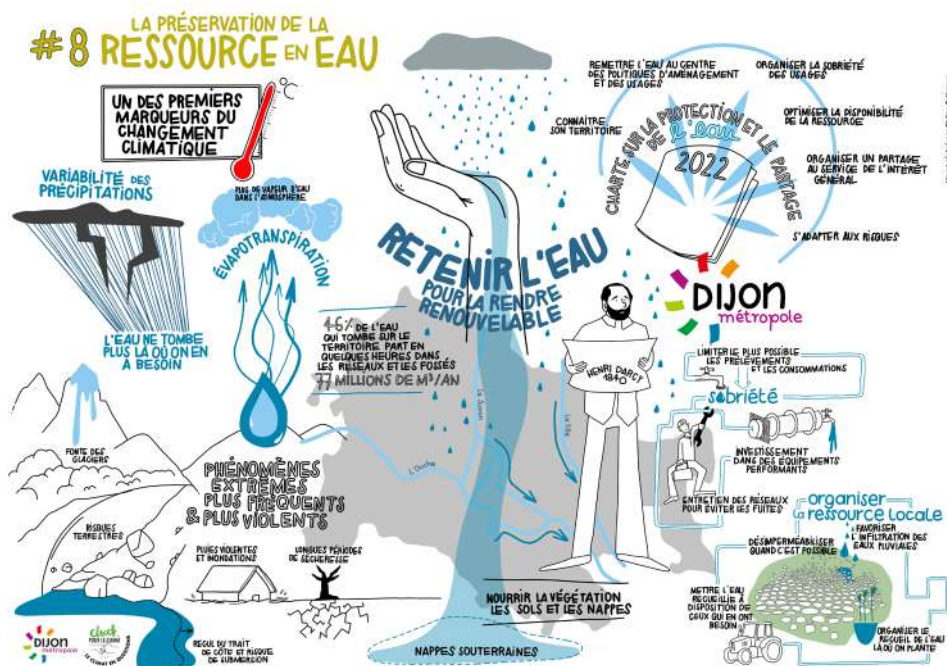
©Céline Ragonneau



©Céline Ragonneau



Carte collaborative sur le site de Dijon métropole ©VD/DM



1 – Dijon métropole : Les espaces publics aménagés pour être durables, perméables et végétalisés

Le PLUI et le coefficient de biotope par surface (qui définit la proportion des surfaces favorables à la nature) sont applicables à l'ensemble des projets. Ils intègrent des dispositions limitant l'imperméabilisation et favorisant la biodiversité comme la plantation d'un arbre pour 100 m² de pleine terre, l'identification de 163 arbres remarquables, 54 espaces boisés (EBC), 169 espaces d'intérêt paysager et écologique (EIEP), 700 continuités de nature à préserver et 8 à créer.

Dijon métropole participe activement à la transition écologique en aménagement des espaces publics durables, perméables et végétalisés. Ces espaces publics favorisent l'utilisation de matériaux perméables afin de développer une gestion intégrée des eaux pluviales, une gestion à la source : infiltrer au plus près de là où l'eau tombe.

Des matériaux innovants sont ainsi utilisés comme les enrobés drainants mis en œuvre en 2022 rue Germaine Tillon ou l'urbalight dans plusieurs cours d'école (comme par exemple à Dijon, les cours des écoles Flammarion, Maladière, Baker, Ecole du Nord, Côteaux du Suzon et Victor Hugo ainsi qu'à Longvic la Cour de l'Ecole Carraz) ou certaines pistes cyclables et quai de bus.

L'urbalight est un revêtement clair et perméable, 100% recyclable issu du mélange à froid de granulats avec un « liant innovant organominéral transparent », qui, lorsqu'il est associé à un aménagement végétalisé permet de lutter contre les îlots de chaleur urbain.

Deux aménagements majeurs en 2024 intègrent une gestion vertueuse des eaux pluviales : la requalification de l'axe Monge et de la place Bossuet ainsi que la place du 30 octobre.

Ces aménagements permettent d'infiltrer les eaux de pluie sur plus de 2,5 Ha

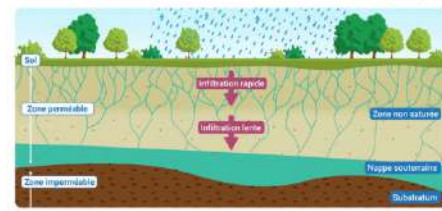
Dans une démarche de désimperméabilisation, les travaux menés dans le bas de la rue de Rouen ont consisté en l'installation d'une grille dans le sens de la pente donnant désormais la possibilité aux eaux de pluie de rejoindre le square Paul Bert. Elles s'infiltreront progressivement dans le sol et irrigueront l'herbe et les grands arbres. Sur la placette, le bitume a été remplacé par des pavés drainants enherbés facilitant également l'infiltration d'eaux pluviales.

Pour contribuer à lutter contre les îlots de fraîcheur et adapter nos espaces urbains, la végétalisation est une composante

majeure de nos aménagements. Plusieurs centaines d'arbres seront plantés en 2024 pour contribuer verdure notre territoire.

Actuellement, en cours d'étude pour les cheminements du jardin de l'Arquebuse, la désimperméabilisation est déjà mise à l'œuvre dans les allées du cimetière paysager des Péjoces, au centre-social des Bourroches ou encore au rond-point du 8 mai-1945.

i L'infiltration est le processus par lequel l'eau pénètre dans les sols et recharge les nappes



C'est en projet...

2025 : début de la construction d'une unité de traitement des micro polluants et micro plastiques à la station Eauvital

2 – Dijon métropole : Étude prospective Ouges-Vouge-Tille

Une étude prospective pour anticiper les effets du changement climatique sur les ressources en eau (sur les bassins Ouche, Tille et Vouge, incluant la nappe de Dijon Sud)

Classés en zones de répartition des eaux, les syndicats du bassin de l'Ouche, du bassin de la Vouge et du bassin de la Tille ont lancé une étude prospective d'anticipation des effets du changement climatique pour aboutir à la définition d'une stratégie d'adaptation.

Cette étude a pour objectifs de :

- définir la modification des usages sur notre territoire impacté par l'évolution attendue du climat à l'horizon 2050
- identifier une stratégie d'adaptation
- planifier les actions et investissements nécessaires à l'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau.

Les réflexions sont menées en partenariat avec les collectivités locales (exécutif, services urbanisme, aménagement et développement du territoire, SCOT, PCAET...), le secteur agricole, le secteur industriel et économique, le secteur touristique, des représentants des consommateurs, des chercheurs et scientifiques etc.

Réseau hydrographique Dijon métropole



C'est en projet...

Soutenir le déracordement du réseau d'eau pluviale à la parcelle par la création d'un référentiel technique et financier de déracordement en partenariat avec les acteurs de la formation et du bâtiment

3 – Dijon : Faire du Ru de Pouilly un exemple de biodiversité

La source et les marais du Ru de Pouilly à Dijon constituent une zone humide urbaine riche en biodiversité accueillant de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, parfois rares et protégées.

Depuis 2011, un Espace Naturel Partagé Urbain a été créé, au sein duquel des citoyens sont amenés à s'interroger sur la question de la préservation de la biodiversité en ville et à agir en conséquence.

La réhabilitation du bois et des marais du Ru de Pouilly devient alors un espace d'expérimentation en matière de biodiversité à travers des sorties, des ateliers débats et des chantiers écol-volontaires.

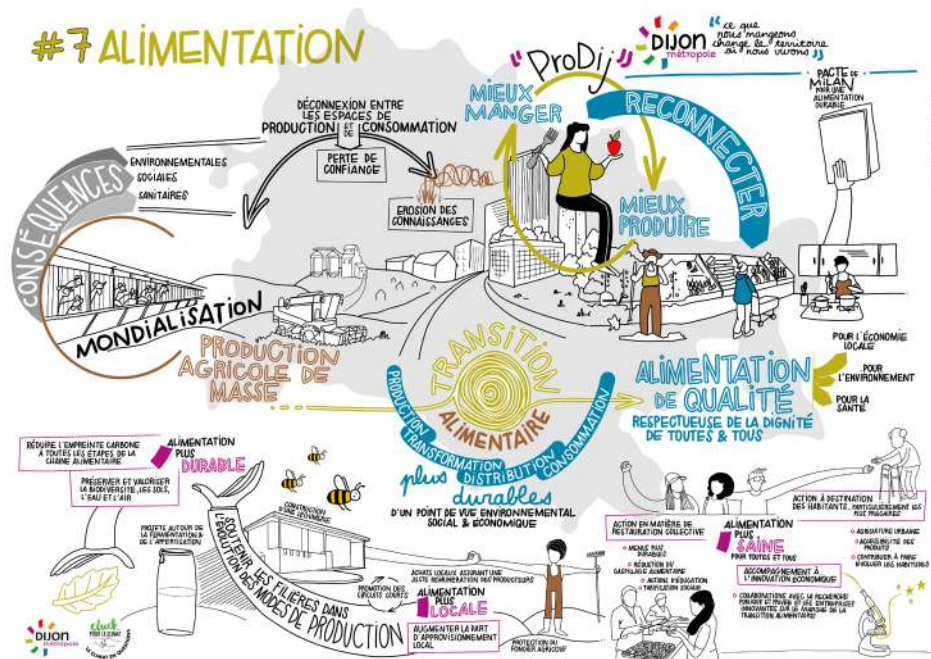
Pour préserver, voire améliorer ce lieu de vie, des actions sont entreprises telles que :

- la réalisation de nichoirs et de totems à insectes
- le ramassage des déchets (notamment les plastiques et les encombrants),
- le remplissage des biotopes relais avec des matières végétales
- le curage annuel du Ru pour le débarrasser de ses embâcles, déchets et la vase qui gênent son écoulement



Nettoyage du ru de Pouilly par les habitants ©VD/DM

Alimentation



1 – Dijon métropole : Mieux Produire Mieux Manger... la force des pratiques d'achats publiques et privées

Dijon métropole porte une stratégie de transition alimentaire particulièrement ambitieuse : le programme ProDij « Mieux Manger Mieux Produire » à la fois intégré au Plan Climat et Biodiversité en tant qu'enjeu fort dans ses objectifs mais également intégré au Spaser 2024-2027 qui vient d'être formalisé.

Dijon métropole a animé en 2023 et 2024, une démarche collective auprès des communes volontaires en vue d'établir un marché commun de préparation et de fourniture des repas pour les restaurants scolaires, structures hors période scolaire et structures petite enfance.

Les communes ont ainsi pu mettre en commun les objectifs d'une alimentation saine, durable et des qualités du service attendu par le prestataire. Ainsi, l'entreprise DésieRestauration (entreprise d'insertion professionnelle localisée à Chenôve) est devenue titulaire du marché pour les restaurants scolaires. Elle fournit les repas pour les communes de Saint-Apollinaire, Quétigny, Talant, Longvic, Marsannay, Plombières et

NeuillyCrimolois (en 2025). Cette démarche vise également à mutualiser les approvisionnements ; ainsi, grâce à un menu identique dans toutes les communes, réalisé à partir de celui de la ville de Dijon, la légumerie accroît son activité et optimise sa production en fournissant avec les mêmes produits, le même jour, les cuisines centrales concernées. L'entreprise Sogérès (localisée à Châlon) est titulaire du marché pour les structures

petite enfance gérées par Dijon, Talant, Longvic, Quétigny, Saint-Apollinaire, Marsannay....L'entreprise s'approvisionne également auprès de légumerie de DijonMétropole afin de répondre aux demandes des communes engagées qui souhaitent que les denrées alimentaires soient de qualité et issues d'un territoire de production de proximité du lieu de consommation.

Alimentation - Deux objectifs emblématiques du Plan Climat et Biodiversité

Domaine	Objectif stratégique correspondant	Indicateur	Etat passé	Etat futur
			2022	2030
Alimentation locale	Augmenter la part d'approvisionnement local et garantir une juste rémunération des producteurs	Taux d'approvisionnement de denrées produites sur le territoire BFC dans l'assiette du mangeur métropolitain	14,50%	30%
	Dijon Métropole contribuera à l'atteinte de l'objectif régional de Bourgogne Franche Comté en taux de SAU bio	Taux de SAU en bio à l'échelle régionale	10,30%	20%

2 – Dijon métropole : Promouvoir les productions locales de qualité en fruits et légumes en organisant la filière avec la création d'une légumerie

Inaugurée en mai 2023, la légumerie s'intègre au projet « Dijon alimentation durable 2030 ».

Elle participe à la transition alimentaire vers des productions locales et de qualité, intégrant la transformation et la distribution. L'approvisionnement se fait auprès de six producteurs de la plateforme Manger bio Bourgogne-Franche-Comté, cinq implantés en Côte-d'Or, un dans le Jura.

La plupart des légumes sont cultivés entre 4 et 40 kilomètres autour de la nouvelle installation : pommes de terre, carottes, pois chiche, haricots lingots blanc et rouge... En tout, une soixantaine d'espèces différentes, sans compter les légumes secs.

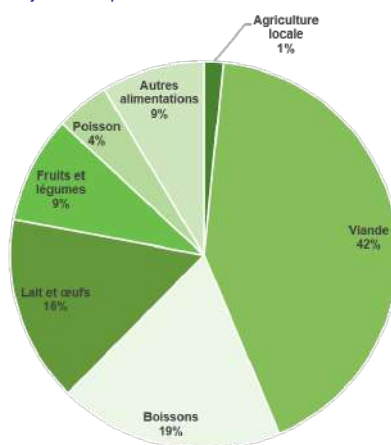
Elle répond aux besoins des unités de préparation de repas avec un potentiel maximal de production de 2 000 tonnes

par an, notamment à destination des 47 restaurants scolaires de Dijon, via la cuisine centrale (8 000 repas produits quotidiennement) mais aussi de l'école de gendarmerie, du CHU, du CROUS...

La légumerie, située au sein du parc d'activités Beauregard à Longvic, a été

labellisée agriculture biologique par le bureau Veritas tandis que la cuisine centrale de Dijon a reçu le label En cuisine, dédié à la restauration collective bio, par Ecocert.

 **émissions de l'alimentation**
- Dijon métropole



C'est en projet...

Participation de Dijon Métropole au Plaidoyer de France Urbaine pour une commande publique des achats alimentaires renouvelée permettant d'adapter l'achat public aux objectifs d'une alimentation durable

3 – Dijon : Augmenter la part de produits locaux de qualité et bio dans la restauration scolaire, proposer davantage de repas végétariens et lutter contre le gaspillage alimentaire

En 2024, 57% des produits proposés en restauration scolaire ont des labels ou signes de qualité officiels et 33% sont bio alors que l'obligation légale est de 20%.

Depuis 2022, le programme « Chouette cantine » étudie le contentement alimentaire des enfants grâce à un système de bornes de satisfaction. Il permet également d'évaluer l'importance des ateliers de sensibilisation chez les écoliers.

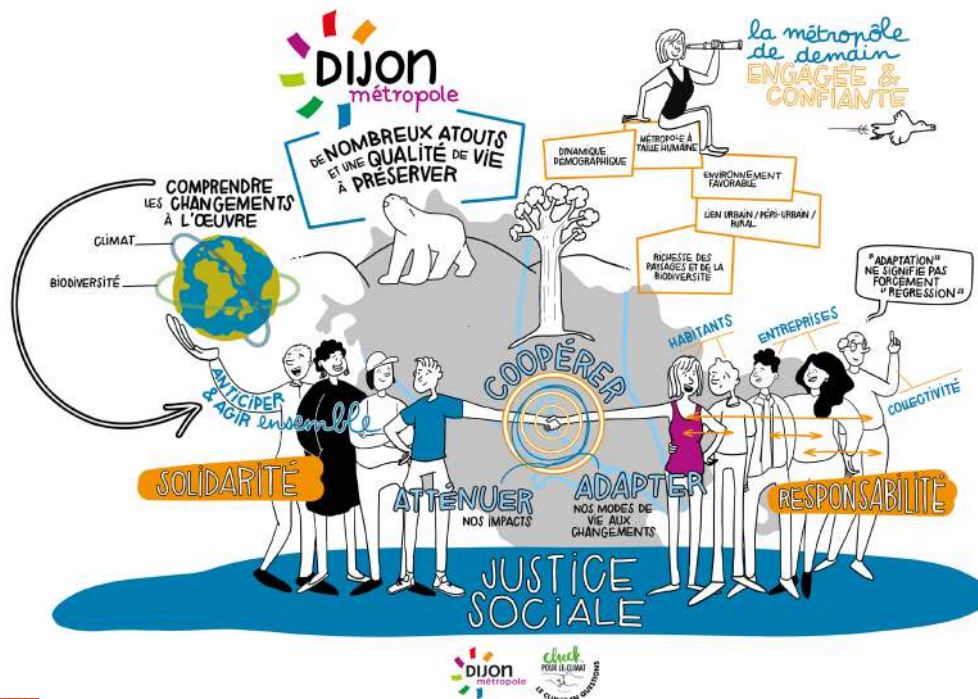
Ce programme est co-construit avec la direction de la restauration de la Ville de Dijon et des chercheurs de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) du centre des sciences du goût et de

l'alimentation. Depuis la rentrée 2023, les cantines scolaires de Dijon proposent, non pas un mais deux repas végétariens par semaine.



© Emma Benyammine/Ville de Dijon

Justice sociale



1 – Dijon métropole : Politique longévité dédiée au public avançant en âge

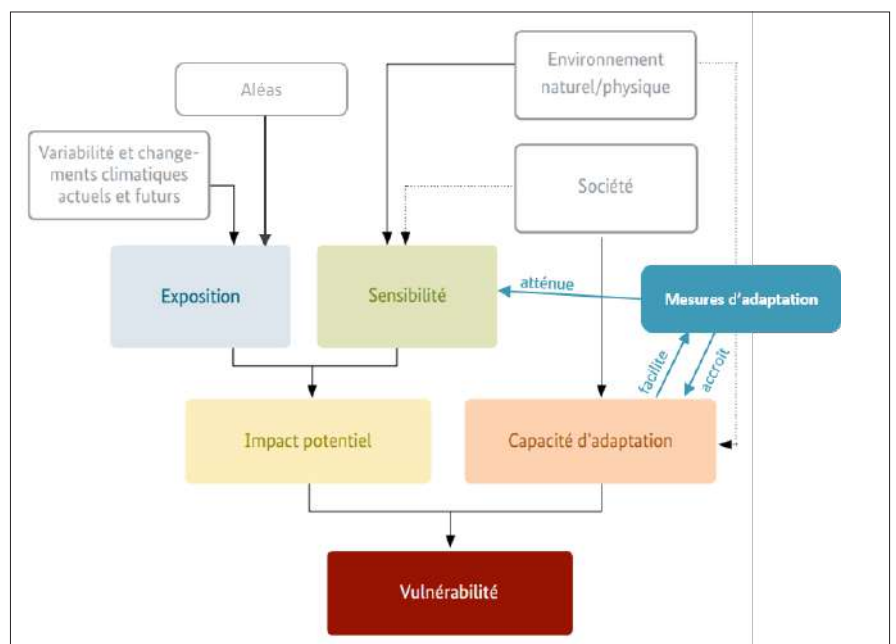
Dijon métropole s'est dotée d'une politique longévité dédiée au public avançant en âge. Les actions menées visent à prévenir la perte d'autonomie. Dijon métropole et ses communes membres portent des actions permettant à ces publics avançant en âge de se maintenir en bonne état de santé et de forme, où il est notamment établi que le vieillissement augmente aussi les risques pour la santé causés par les effets du changement climatique. L'impact le plus prégnant étant la moins bonne capacité de thermorégulation dans le contexte d'une chaleur extrême ; Ces actions sont d'ores et déjà déployées à travers les compétences propres de la métropole ou des communes : logement, habitat, mobilité, sport, culture, lien social.

D'autres se construisent en complément, afin d'accroître le bien vivre des publics dans leurs différents espaces de vie, qu'il s'agisse de leur logement ou des espaces publics qu'ils fréquentent. Afin de structurer au mieux le recensement des besoins des publics en matière d'accompagnement à l'avancée en âge, Dijon métropole initie une animation partenariale visant à identifier les besoins du territoire.

C'est à la vue de ces besoins que Dijon métropole orientera les financements de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) qu'elle co-préside avec le Conseil départemental.

C'est en projet...

Réaliser des études pour améliorer l'accès à la tarification sociale (connexion via France Connect) et faire évoluer la tarification actuelle



Mutations économiques



Visuel du projet CAMPUS II ©Bart-Patriarche

1 – **Dijon métropole :** Politique des achats responsables – le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

Dijon métropole, forte de son engagement de longue date en faveur du développement durable, met en place son premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour la période 2024-2027.

Ce plan s'inscrit dans sa démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSO) et vise à renforcer l'impact social et environnemental des marchés publics, tout en intégrant les petites entreprises locales (TPE/PME), les structures d'insertion et les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Le SPASER représente un outil stratégique pour intégrer le développement durable dans tous les marchés publics de la métropole (travaux, fournitures, services), avec une approche exemplaire dans l'optimisation des impacts sociaux et écologiques. Il s'articule autour de trois axes principaux :

- **Axe économique :** Encourager l'accès des entreprises locales à la commande publique et dynamiser l'économie du territoire.

- **Axe social :** Utiliser la commande publique pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle, et lutter contre les discriminations.

- **Axe environnemental :** Promouvoir une gestion durable des ressources, la décarbonation, la protection de la biodiversité, et la valorisation des déchets.

Pour garantir le suivi et la mise en œuvre de cette dynamique, un comité de suivi sera constitué avec des partenaires tels que les chambres économiques, les structures d'insertion et les représentants des entreprises locales.

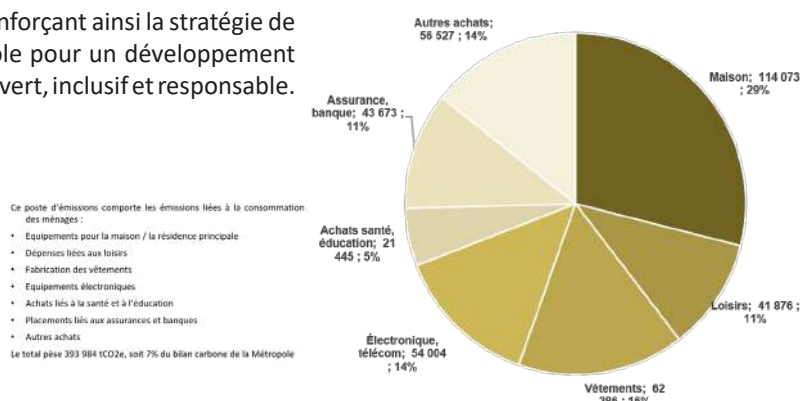
Ce schéma fait de la commande publique un levier essentiel de la transition écologique, renforçant ainsi la stratégie de Dijon métropole pour un développement territorial plus vert, inclusif et responsable.

C'est en projet...

Grands Vergers du Sud est un projet de régénération urbaine qui s'étend sur 104 ha et a pour objectifs la requalification de l'entrée sud de Dijon et la recomposition urbaine de Chenôve.

Le projet s'articule autour de l'axe Roland Carraz et prévoit, outre l'extension du réseau de TCSP, la requalification des espaces publics et une densification équilibrée

Émissions de la consommation des habitants (tCO2e) Dijon métropole 2022



Mutations économiques

2 – Dijon métropole : CAMPUS 2

Imaginé par Dijon métropole, CAMPUS 2 est le futur « lieu totem » de la santé à Dijon, qui accueillera fin 2025 de nouvelles activités de formation, de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat dans les domaines de la santé et du numérique.

Il s'inscrit dans les schémas de France 2030, notamment les politiques de sites de recherche-innovation de type bioclusters, qui vient à tirer parti des effets de proximité et des synergies entre acteurs académiques, hospitalo-universitaires, industriels et startups de la biotech, medtech et healthtech.

CAMPUS 2 fonctionnera comme un tiers-lieu pour tous les acteurs de l'écosystème santé dans un bâtiment de plus de 9 000 m² situé sur le campus, en proximité immédiate des laboratoires de recherche, d'écoles d'ingénieurs, du CHU et des entreprises technologiques installées dans la zone d'activités Mazen-Sully.



Vue aérienne à l'angle du Boulevard Jeanne d'Arc et Rue de Sully



Visuel du projet ©Bart-Patriarche

C'est en projet...

Définir une doctrine d'accompagnement des agriculteurs/viticulteurs pour la massification des bonnes pratiques

3 – Dijon : TON METIER DE DEMAIN du 2 novembre au 4 décembre 2024

Ce forum est un temps fort du Festival de la Transition écologique et numérique en Bourgogne Franche-Comté pour sa quatrième édition.

Un parcours à travers près de 90 événements et rencontres aux formats les plus divers est proposé par un collectif de plus de 7 partenaires, sur le principe de la gratuité, à des publics variés (lycéens, étudiants, enseignants, familles, prescripteurs de l'emploi, demandeurs d'emploi, entreprises et collectivités) quatre bassins d'emplois : Dijon ; Saône-et-Loire ; Besançon-Dole ; Nord Franche-Comté ; l'objectif est de permettre à chacun de comprendre les enjeux de la transition énergétique et numérique, faire découvrir les formations et les métiers en Bourgogne Franche-Comté en rencontrant des professionnels.

Des événements sur mesure autour des enjeux écologiques et numériques :

Expositions, conférences, hackathons, visites d'entreprises ou de laboratoires, déploiement de la fresque du Climat dans les lycées et collèges, game jam ou forum des métiers... Ouvertes à tous ou réservées à des publics ciblés, les animations et rencontres pédagogiques, ludiques et culturelles sont gratuites et organisées dans des lieux physiques.

Un large collectif de partenaires :

Sur chaque bassin, des partenaires locaux volontaires, porteurs des dynamiques locales et soudés par l'objectif commun de décarbonation, impulsent et proposent la programmation autour des deux thématiques du festival. Au total, l'édition 2023 du Festival rassemble plus de 40 partenaires de l'enseignement et de la formation, des collectivités, du monde associatif et des entreprises.

Le pilotage et la coordination générale du festival sont assurés :



- dans les agglomérations de Dijon ; Chalon-Le Creusot ; Besançon-Dole-Mouchard : par trois Campus des métiers et des qualifications (CMQ) du Pôle bas carbone de Bourgogne-Franche-Comté (Région académique Bourgogne-Franche-Comté)
- dans le Nord Franche-Comté : par la Vallée de l'Énergie et la MIFE du Territoire de Belfort
- EDF, qui est à l'initiative du projet, est également associé sur l'ensemble des bassins.





©Emma Benyamine

1 – **Dijon métropole : Contrat local de santé 2024-2028** Consolidation des actions de prévention-santé

Le Contrat Local de Santé approuvé par le Conseil municipal de Dijon et par le Conseil métropolitain s'articule autour de 5 orientations de prévention-santé :

- Améliorer l'accès aux droits et aux soins, notamment par le développement de l'exercice coordonné et par l'expérimentation de la médiation en santé dans les zones où vivent les populations les plus fragiles ;
- Agir en faveur de la santé mentale par le déploiement d'actions de sensibilisation et de formation, et par le renforcement de l'équipe mobile d'intervention à domicile (EMAS) ;
- Promouvoir la santé des enfants et des jeunes sur les axes suivants : la parentalité, les compétences psychosociales, la nutrition et les conduites addictives ;
- Investir dans la santé environnement, notamment sur les champs de

l'habitat dégradé, de la qualité de l'air intérieur et des maladies infectieuses à transmission vectorielle ;

- Installer une ingénierie dédiée au CLS, avec la mise en place d'un coordinateur, agent mutualisé entre la Ville de Dijon et Dijon métropole.

Communes de la métropole colonisées par le moustique tigre (2023)

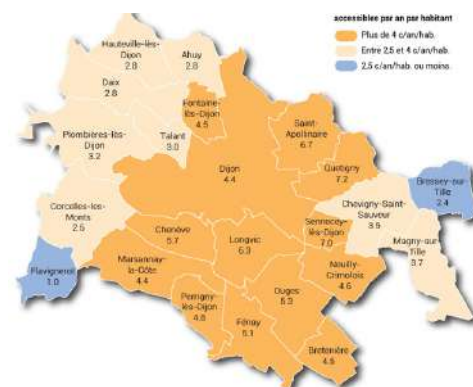


Source : ARS BFC / Santé publique France

C'est en projet...

Elaboration des Cartes Bruits Stratégiques (CBS) et d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour 2025

Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans



2 – Dijon métropole : Zone à faibles émissions – mobilité

La loi Climat et Résilience oblige les agglomérations de plus de 150 000 habitants à créer des ZFE-m d'ici le 1^{er} janvier 2025, afin de réduire les émissions de dioxyde d'azote (NO₂) en interdisant l'accès aux véhicules polluants. **Depuis 2019, Dijon se situe déjà en deçà des nouveaux seuils européens à appliquer à horizon 2030. Malgré tout, la ville doit mettre en place une ZFE-m.**

Le périmètre de la ZFE-m

Le périmètre de la ZFE-m couvrira l'ensemble du territoire de la métropole situé à l'intérieur des limites définies par les grands axes que sont : **la rocade, l'Avenue Roland Carraz, les boulevards des Bourroches et des Gorgets, l'avenue du 1^{er} Consul.**

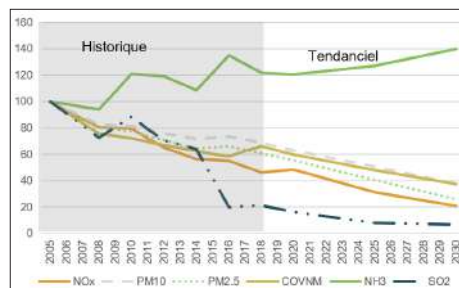
10 Communes sont concernées : **Ahuy, Daix, Dijon, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Saint-Apollinaire et Talant.**

Pour le renouvellement du véhicule, la surprime ZFE-m sera accordée à l'ensemble des entreprises, des travailleurs

et habitants localisés dans l'une des 10 Communes faisant parti du périmètre de la ZFE-m, qu'ils soient situés à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre.

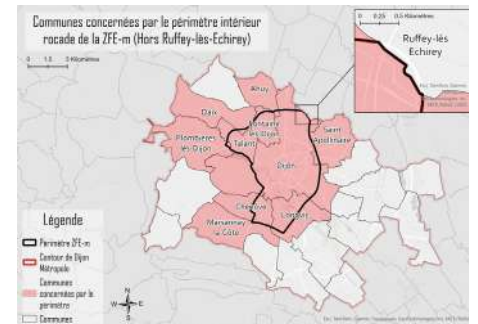
Avec une bonne qualité de l'air déjà présente sur le territoire de la métropole depuis plusieurs années, au regard des résultats de l'étude réglementaire réalisée et des contraintes qu'une telle mesure imposerait aux citoyens sans effets démontrés, Dijon métropole a obtenu une dérogation générale, révisable tous les ans, selon l'évolution de la qualité de l'air.

Émissions passées et tendancielle de polluants atmosphériques (base 100) Dijon métropole 2022

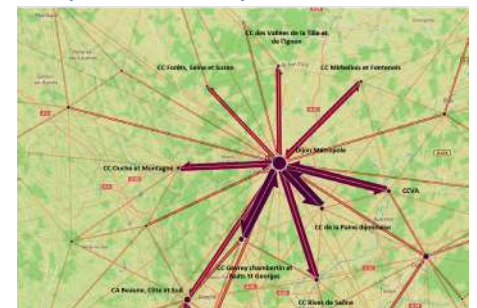


Cette dérogation permettra à tous les véhicules (Crit'Air 5+ compris) de circuler.

Communes concernées par le périmètre intérieur rocade de la ZFE-m



Flux de véhicules entre EPCI (scénario 2030)



3 – Dijon : La Charte partenariale de l'Habitat de la Ville de Dijon

Cette Charte, approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Dijon le 25 septembre 2023, concrétise un certain nombre de bonnes pratiques déjà en place que la Ville de Dijon a souhaité renforcer pour une approche qualitative globale des projets. Il s'agit de promouvoir, au sein des opérations futures d'habitat, la Haute Qualité d'Usages (HQU) pour un plus grand confort des habitants.

Dans une approche complète, aux différentes échelles du logement, de son espace le plus intime à l'échelle du quartier, cette Charte se veut un outil illustré incitatif pour partager avec les acteurs publics et privés de la construction un certain nombre d'objectifs en termes de qualité urbaine, architecturale et de confort d'usages.

Aménagement des espaces extérieurs et intérieurs, végétalisation et biodiversité, habitabilité, évolutivité, accessibilité, qualité acoustique et thermique (hiver

comme été) des logements, utilisation de matériaux durables sont autant de sujets abordés dans la Charte.

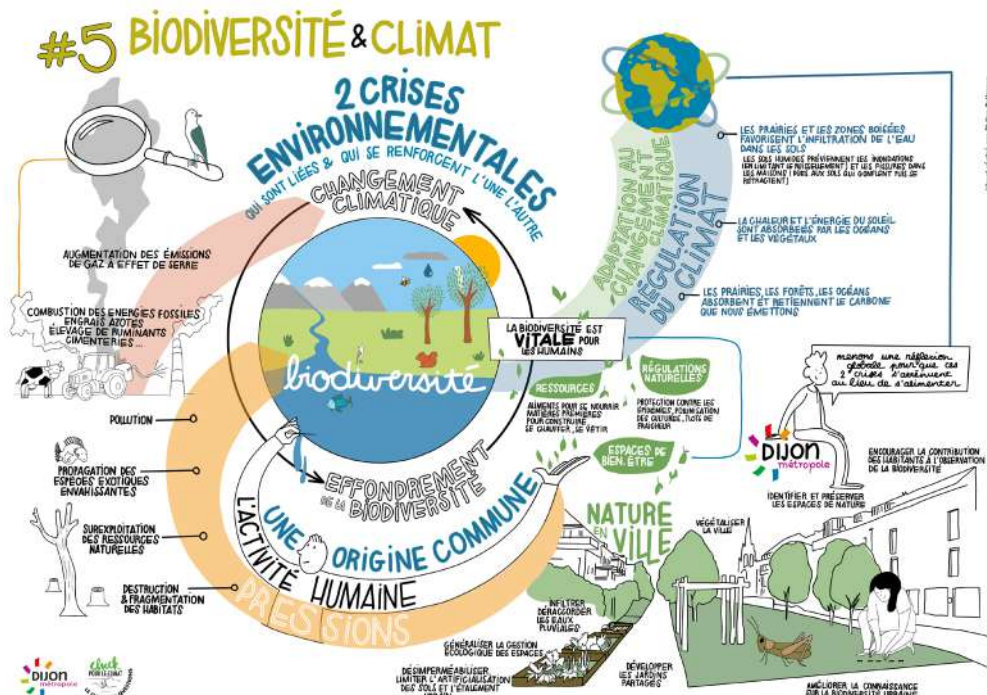
A travers la démarche de pré-projet en place depuis Mars 2024, un premier temps d'échanges entre le porteur de projet et la collectivité permet d'apprécier de nombreux enjeux du projet d'habitat. Certains ne figurent pas nécessairement dans les pièces obligatoires à déposer dans le permis de construire mais œuvrent directement à la qualité et à l'exemplarité de l'opération d'habitat, comme par exemple les dispositions en faveur du vivant et la biodiversité (recours aux végétaux locaux et lutte contre les espèces invasives, séquestration carbone, création d'îlots de fraîcheur, réduction des ruissellements, diminution du bruit ...), les innovations telles que le développement des énergies renouvelables (ENR), les mobilités actives et douces, l'utilisation des matériaux biosourcés ou issus

du réemploi ou locaux, la gestion de vertueuse des eaux pluviales etc...

Cette phase de pré-projet permet ensuite une instruction fluidifiée des autorisations d'urbanisme et donne lieu à un programme répondant aux attentes qualitatives de la collectivité pour une meilleure qualité de vi(II)e des Dijonnais actuels et futurs.



Services rendus par la nature



1 – Dijon métropole : Végétaliser la place Bossuet et réaménager la rue Monge qui relie la Cité de la Gastronomie et du Vin et le cœur de ville

L'axe Monge-Bossuet reliant l'entrée Sud de Dijon au centre historique, depuis la Cité de la Gastronomie et du Vin jusqu'à la rue de la Liberté, vient d'être réaménagé. D'un montant de 5,5 M€, le chantier intègre une approche globale de la rue et du quartier, afin de créer un espace public convivial, accueillant et qui contribue à la qualité de vie des habitants et des commerçants.

L'accès à la Ville a été amélioré en apaisant la circulation, en élargissant les trottoirs et en sécurisant les déplacements des piétons et des cyclistes.

Le patrimoine a été revalorisé en restaurant la statue de Bossuet aux abords du Parvis Saint-Jean et la vision écologique de la Ville intègre la végétalisation, la désimperméabilisation des sols et la gestion intégrée des eaux pluviales.

La plantation de 70 arbres au cours de l'automne participera au développement d'îlots de fraîcheur et offriront une qualité paysagère et environnementale, dans cet axe qui accueille l'Organisation internationale de la Vigne et du Vin (OIV), au sein de l'hôtel Bouchu d'Esterno.

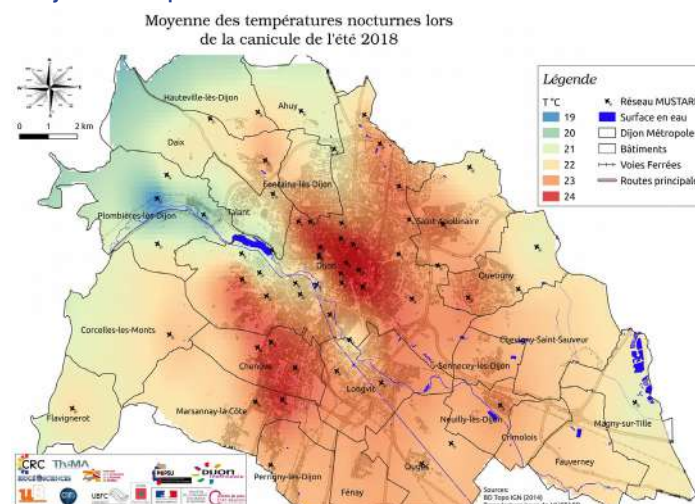


Place Bossuet © François Weckert/Ville de Dijon

C'est en projet...

Une première phase de travaux de 4,12 M€ va démarrer fin 2024 pour créer le «Jardin du port du canal» afin de renforcer son caractère végétal et paysager tout en développant l'attractivité et les usages du site proche de la Cité internationale de la gastronomie et du vin

Cartographie des îlots de chaleur urbain sur le territoire de Dijon Métropole



Services rendus par la nature

2 – Dijon métropole : Qualité des sols, Dijon métropole lance 2 études

La trame brune englobe tous les types de sols, qu'ils soient naturels, agricoles, forestiers, ou même urbains tels que les sols d'espaces verts, qu'ils soient dégradés ou non.

Elle représente l'ensemble des réservoirs et des corridors pédologiques jouant un rôle essentiel dans le maintien des fonctions écologiques et des continuités nécessaires à la vie souterraine et constitue un réseau complexe d'éléments abiotiques et biotiques présents dans le sol ; ces composants biotiques font référence aux différents éléments vivants du sol qui regroupent les nombreux micro-organismes, les plantes, les insectes ou encore les vers de terre. Ces organismes sont essentiels pour différents processus écologiques comme la décomposition de la matière organique, la fixation de l'azote, ainsi que la fertilité du sol.

Conscient de cet enjeu majeur, Dijon métropole a ainsi lancé 2 études :

• **Projet «Sols expert»**

Il vise à élaborer un diagnostic de la qualité physique, chimique et biologique des sols dans l'aire urbaine de Dijon. Il constitue une première par son ampleur puisque

600 sites vont être expertisés au regard de 50 indicateurs, ce qui permettra de créer un référentiel de la valeur biologique des sols unique en Europe.

Les sols étudiés se situent aussi bien en milieu urbain qu'en secteur rural.

Ce référentiel permettra d'établir des diagnostics de la qualité des sols selon ses modes d'usage et ainsi d'identifier, selon une approche de sciences participatives, avec les gestionnaires de sols (agriculteurs, aménageurs urbains...), les pratiques qui sont les plus appropriées.

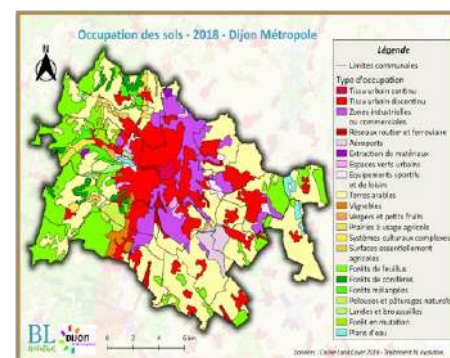
• **Projet «Sols mutation»**

Comment optimiser l'usage des sols en fonction de leurs qualités ? C'est tout l'enjeu de ce projet visant à faire émerger une nouvelle réglementation de l'usage de sols tenant compte des spécificités de chaque parcelle, certaines étant davantage adaptées à l'urbanisation, d'autres à la production agricole, d'autres encore à la présence d'espaces naturels.

Le programme repose sur la collecte de données sur la qualité des sols, par le Muséum national d'histoire naturelle qui s'appuie sur la contribution du plus grand nombre dans le cadre des sciences participatives.

Puis, il prévoit la production d'outils réglementaires opérationnels intégrant la notion de qualité des sols et de durabilité des pratiques de gestion foncière, qui seront mis à disposition des collectivités et des opérateurs fonciers.

Occupation des sols Dijon métropole 2018



C'est en projet...

Etude Pommerets : un projet d'agriculture urbaine sur 10ha, respectueux de l'environnement, dans le prolongement d'un éco-quartier à Longvic, est à l'étude

3 – **Dijon : Planter un verger municipal quartier des Varennes**

La Ville de Dijon a donné la parole aux habitants riverains du quartier des Varennes pour l'aider à déterminer les futurs aménagements du parc, lors d'une consultation en 2021 ; cette concertation a permis d'imaginer des espaces en adéquation avec les besoins des habitants : îlots de fraîcheur, espaces de convivialité, sensibilisation à la nature en ville.

En mars 2023, un nouveau parc urbain a été inauguré : le parc Jeanne Barret, soit 6 000 m² ouverts aux habitants du quartier Varennes-Toison d'Or-Joffre et plus largement aux Dijonnais et Dijonnaises.

Trame verte entre les rues Edmée Verniquet et Maupassant, faite d'une promenade ombragée et composée

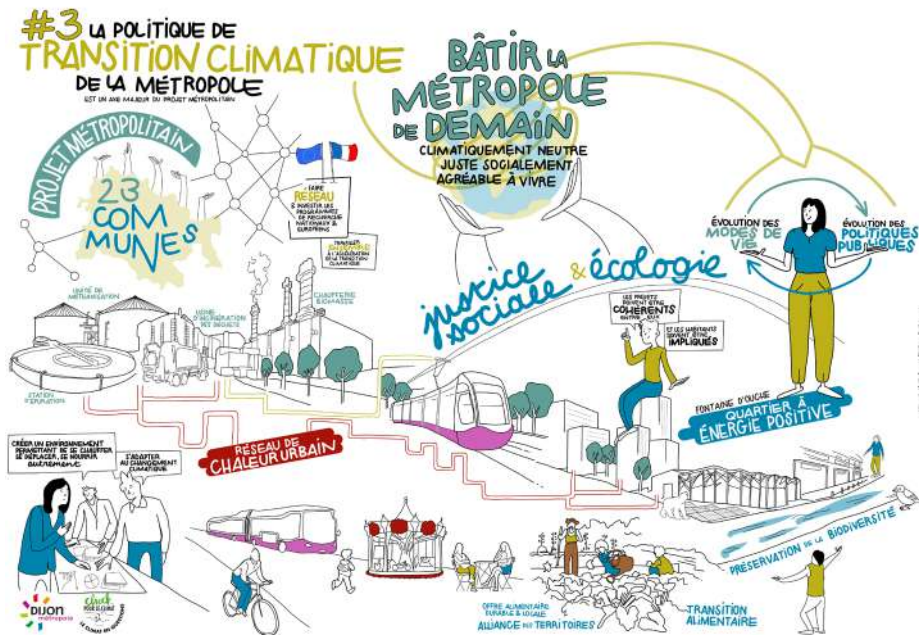
de jardins partagés et d'espaces verts (potager, serre, jardin de la Renouée, bosquet d'accacias, chatabri, prairie de papillons...), ce nouvel espace dédié à la biodiversité et à la découverte de la nature a été conçu comme un lieu de partages et d'expérimentation pédagogique puisqu'il est situé à proximité immédiate des écoles Alain Millot et Notre-Dame.

En complément la Ville de Dijon a piloté et financé l'installation d'un Chatabri avec notamment l'association du même nom.



Parc Jeanne Barret © Christian Dubarry/Ville de Dijon

Gouvernance partagée



1 – **Dijon métropole :** **Une ambition partagée pour le Canal de Bourgogne**

Dijon métropole a signé en avril 2023 avec VNF un protocole intitulé « une ambition partagée pour le Canal de Bourgogne »

Le canal de Bourgogne, qui traverse le territoire de Dijon métropole sur 20 kilomètres et qui englobe 5 communes, offre une diversité de patrimoine alliant nature, espaces agricoles, sites industriels et patrimoine urbain. Il représente aujourd'hui un lieu incontournable de l'identité locale. Ainsi, l'objectif de cette coopération est de valoriser ce patrimoine commun, enclencher une dynamique de territoire autour du fluvial et ouvrir la réflexion sur le devenir et les capacités de la voie d'eau.

Le protocole d'engagement est articulé autour de 4 axes de réflexion afin de redynamiser et développer les activités sur et autour du canal de Bourgogne sur la métropole de Dijon :

- renforcer le lien entre le canal de Bourgogne et les Dijonnais en initiant de nouveaux usages et en créant des liens historiques et culturels autour de la voie d'eau.
- conforter la fonction écologique du canal par la végétalisation des berges afin de maintenir les continuités écologiques, favoriser la biodiversité et répondre aux enjeux du réchauffement climatique.
- développer le potentiel touristique sur

et aux abords de la voie d'eau afin de contribuer à l'attrait touristique de Dijon, notamment en développant le cyclotourisme sur le chemin de halage le long du canal.

- garantir une gestion optimale de la voie d'eau et de ses abords et permettre une meilleure gestion de l'infrastructure.

Les actions déjà engagées :

L'objectif partagé entre Dijon métropole et VNF est de co-construire un plan d'actions de court et moyen termes pour lutter contre le développement du myriophylle sur les voies d'eau qui traversent Dijon métropole, les sites portuaires et le lac Kir.

À ce titre, VNF et Dijon métropole ont convenu de concentrer les efforts de faucardage sur le bassin du port de Dijon en réalisant en mars dernier un faucardage précoce (hiver) et en prévoyant deux faucardages courants (été) sur les voies d'eau de Dijon métropole ; la métropole s'est également dotée de matériels adaptés pour conduire des opérations de nettoyage.

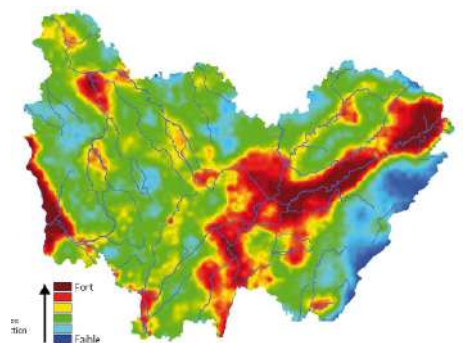
Par ailleurs, un programme de revalorisation du port du canal et de ses espaces en proximité va démarrer. Les objectifs de cette étude sont multiples :

- conforter le rôle de poumon vert du port du canal pour en faire un réservoir de

biodiversité,

- améliorer les connexions urbaines en renforçant les liens visuels et fonctionnels avec les quartiers environnants,
- développer les usages conviviaux et inclusifs favorisant la cohabitation des publics,
- renouveler et moderniser l'image du port du canal et conforter son identité paysagère.

 **Densité des espèces végétales exotiques envahissantes en Bourgogne Franche-Comté**
Cartographie : CBNFC-ORI, 2018



C'est en projet...

*Délégation de services publics :
gestion des ports métropolitains
(Plombières, Longvic, Bretenière)*

Gouvernance partagée

2 – Dijon métropole : Un cadre de coopération inédit avec les acteurs économiques autour des enjeux de transition

le contrat métropolitain pour le Climat et la Biodiversité

La candidature de Dijon métropole a été retenue par la Commission européenne, dans le cadre de la mission «100 Villes climatiquement neutres et intelligentes» au regard de sa capacité à mobiliser et animer des partenariats élargis autour de projets expérimentaux dans un cadre très opérationnel.

Des acteurs socio-économiques d'horizons très divers ont été sollicités pour s'engager auprès de Dijon métropole afin d'agrèger les actions envisagées de chacun d'entre eux et en mesurer la portée financière ainsi que les résultats escomptés en regard des objectifs du Pan Climat et Biodiversité.

Cette démarche vise à soutenir le dépassement des limites techniques

rencontrées par tous pour disposer des données nécessaires à un chiffrage fiable de leurs objectifs et ensuite pour créer du lien entre des acteurs de poids du territoire, de favoriser le partage d'expérience autour d'un ou de plusieurs sujets communs, de faire émerger des référentiels et des outils partagés et, de donner à voir la portée globale des projets engagés par tous au bénéfice du territoire métropolitain, ou plus largement de l'aire urbaine.

18 partenaires ont exprimé leur intérêt pour cette démarche : La Vapeur, Enedis, Grand Dijon Habitat, Dijon Céréales, Opéra Dijon, EDF, MDEF, CHU Dijon Bourgogne, Unibail-Rodamco-Westfield, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, Bouygues Energie et Services, Université de Bourgogne, Banque des Territoires, Chambre d'Agriculture de Côte d'Or,

Pupilles de l'Enseignement Public Centre Bourgogne Franche Comté, VNF, Savoie, Société d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics.

20 autres partenaires économiques ont exprimé leur souhait de compter parmi le second cercle des signataires.



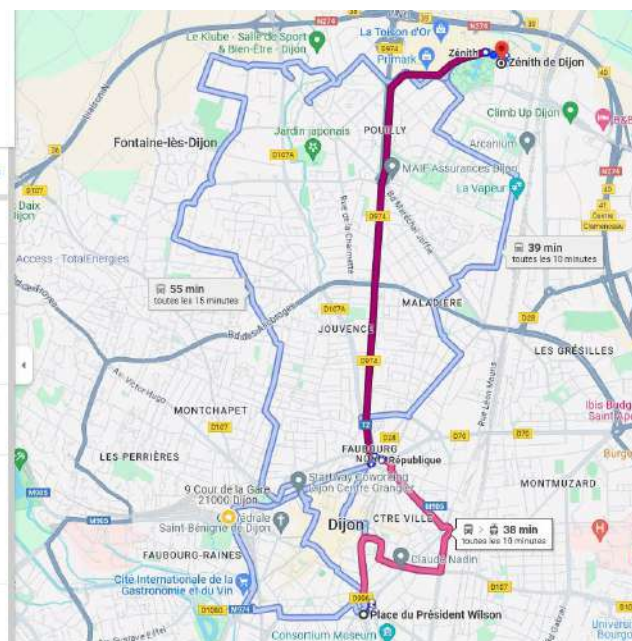
Conseil métropolitain septembre 2024
©Emma Benyamine/Ville de Dijon

3 – Dijon : Google Maps propose des itinéraires avec le réseau Divia

il est depuis 2023 d'obtenir, sur Google Maps, un itinéraire avec les bus et tramways Divia en temps réel. Et ainsi obtenir, en quelques secondes, des itinéraires à pied, à vélo, en voiture ou encore en transport en commun

Ils l'étaient déjà par Mappy ou Transit

Recomm.	13 min	37 min	1 h 16	21 min
Pl. du Président Wilson, 21000 Dijon Zénith de Dijon, Parc de la Toison d'Or, Ri				
Partir maintenant				
Envoyer l'itinéraire vers votre téléphone				
10:51 - 11:28	37 min	CITY		
10:57 - 11:36	39 min	16		
10:58 - 11:35	37 min	12 15		
10:57 - 11:35	38 min	16		
À 11:00 de Wilson Camet 1,40 € 8 min toutes les 10 minutes				
Détails				
10:51 - 11:46	55 min	15		



Coopération extra territoriale



Aire de covoiturage à Fénay ©Ville de Dijon

1 – **Dijon métropole : Démarches de coopération pour la lutte contre la pollution lumineuse et l'élaboration d'une « trame noire »**

L'atténuation des pressions liées aux activités humaines exercées sur la biodiversité ainsi que la préservation des écosystèmes et des continuités écologiques constituent des orientations structurantes du plan climat et biodiversité 2024-2030 de Dijon métropole.

La lumière artificielle nocturne présente un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur la faune nocturne (certaines espèces, attirées par les points lumineux sont désorientées ; d'autres fuient la lumière et l'éclairage constitue alors une barrière infranchissable fragmentant leur habitat) et perturbe le cycle de vie des êtres – vivants.

Pour lutter contre ces effets, en parallèle des objectifs de réduction de consommation d'énergie en éclairage public, la démarche de « trame noire » a pour objectif de préserver ou restaurer les réseaux écologiques propices aux espèces nocturnes. **Cette problématique s'appréhende sur des périmètres larges, au-delà des frontières administratives de Dijon métropole, dans le cadre de coopération avec les territoires**

voisins : le Scot du Dijonnais travaille actuellement de manière volontaire sur une démarche d'élaboration d'une trame noire et le SICECO a constitué un groupe de travail « pollution lumineuse » à l'échelle départementale dans le cadre de l'objectif de réduction de 50 % de la pollution lumineuse d'ici à 2030. Dijon métropole participe aux travaux menés par le Scot et le SICECO.



© Emma Benyamine/Ville de Dijon

Coopération extra territoriale

2 – Dijon métropole : Le tourisme durable

L'Office de Tourisme de Dijon Métropole s'engage dans le développement du tourisme durable qui fait partie de ses axes prioritaires.

Ainsi il a remporté un appel à manifestation d'intérêt piloté par Atout France pour positionner Dijon comme la première destination oeno-gastronomique durable d'excellence. Cet appel à projets représente 50 000 € d'apport d'Etat pour 25 000 € d'apport propre par l'Office de Tourisme.

Trois grands axes structurent ce projet :

- Connaître les clientèles, leurs parcours sur la destination, leurs modes de consommation, leurs mobilités, leur sensibilité environnementale, afin d'être en mesure, à terme, de calculer un bilan carbone de l'activité touristique. Une enquête a été confiée au cabinet spécialisé GECE dont les résultats seront consolidés fin d'année 2024.

- Assurer l'exemplarité de l'Office de Tourisme en structurant sa stratégie de tourisme durable et en étudiant la faisabilité d'une certification dans ce domaine.
- Disposer d'un état des lieux de l'engagement des professionnels de la restauration et de la dégustation, accompagner le réseau, les sensibiliser et les former, et les inciter à aller vers une labellisation écoresponsable

 L'Office est labellisée *Qualité tourisme, Accueil Vélo et Tourisme & Handicap*



Visite adaptée handicap avec siège Toolib
©Office du tourisme/Ville de Dijon



Visiteuse à vélo sur le port du canal
©Office du tourisme/Ville de Dijon



Visite «Halles gourmandes» organisées par l'office de tourisme de Dijon
Visites gourmandes aux halles du marché avec les producteurs locaux et dégustation de vin
©Jonas Jacquelin/Ville de Dijon

3 – Dijon : Dijon vignes et gastronomie (OIV)

Au mois d'octobre 2024, le maire de Dijon a confié les clés de l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno, un joyau du 17^e siècle entièrement réhabilité par la ville de Dijon, à l'Organisation internationale de la vigne et du vin.

Au même moment, le 45^e congrès de cette organisation centenaire réunit à Dijon 2000 experts et des délégations officielles de 50 pays.

Dijon la vigneronne renaît grâce à la volonté politique de la ville de Dijon, au soutien de l'État et à l'engagement des vignerons.

Après le rachat des vignes de la Cras en 2013, l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2015, l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin en 2022, Dijon est fier d'accueillir l'« ONU du vin » !!



Inauguration de l'OIV le 12 octobre 2024
©François Weckerle/Ville de Dijon



Exposition itinérante «Demain la ville» ©Dijon métropole

1 – Dijon métropole : Le Conseil de Développement

Le conseil de développement est l'instance de démocratie participative qui a pour but de mieux comprendre, de débattre et de formuler des propositions sur les politiques publiques portées par la métropole.

Composée d'habitants, d'acteurs sociaux économiques et de personnes qualifiées du territoire.

L'année 2024 fut riche en productions avec une contribution au Plan climat et biodiversité de la métropole (saisine), un avis sur la thématique de l'insertion et l'orientation professionnelle des jeunes à Dijon métropole (autosaisine) et un avis sur la sensibilisation des habitants à la transition alimentaire (saisine).

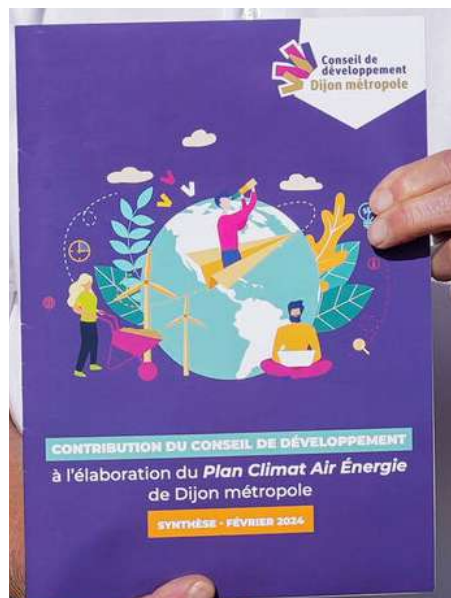
Ces travaux sont rythmés par des auditions d'experts, d'élus, de services de la métropole, afin de permettre aux membres de débattre dans les meilleures conditions possibles.

L'ensemble des productions est accessible librement depuis la page « conseil de développement » du site internet de la métropole.

Aux côtés des autres espaces de participation (échanges pérennes avec les

acteurs sociaux économiques, réunions publiques et consultations citoyennes thématiques...) les productions du conseil de développement contribuent ainsi à l'éclairage des élus sur les possibles pistes pour améliorer le vivre ensemble dans la métropole.

Le conseil de développement sera renouvelé en 2025, pour sa deuxième mandature.



©Emma Benyammine/Ville de Dijon

C'est en projet...

Assises Européennes de la participation citoyenne à Dijon en 2026



Conseil de développement métropolitain
©Jonas Jacquet/Ville de Dijon



Conseil de développement métropolitain
©Jonas Jacquet/Ville de Dijon

2 – Dijon métropole : Un an de mise en œuvre du projet mét'ODD

Depuis son lancement en 2023, la démarche de responsabilité société portée en interne par la Cellule RSO et performance publique s'est déployée. De multiples actions en direction des agents ont été mises en place, le diagnostic de maturité des pratiques a été réalisé et les axes stratégiques définis.

La gouvernance participative du projet est structurée autour de 2 instances :

- le Comité exécutif, instance de décision stratégique du projet, composé du collectif de Direction générale
- le Comité d'orientation et de suivi, instance de réflexion, de consultation et de suivi du projet, composé de 3 collèges : élus, représentants du personnel et agents volontaires issus de chaque catégorie et des 3 collectivités (Ville de Dijon, CCAS et Métropole)

Le diagnostic est réalisé et les axes stratégiques définis

Le Baromètre AFNOR 360° de la performance publique basé sur l'ISO 26000 et les 17 ODD a mis en avant le **bon**

niveau de maturité de la responsabilité sociétale de la collectivité, au regard de ses politiques publiques.

Recentré sur les pratiques internes, le diagnostic a permis de dégager **3 axes de progrès** : gouvernance responsable, responsabilité sociale interne et réduction de notre impact environnemental. Le **plan d'actions 2024-2026**, décliné à partir d'engagements et élaboré avec les services, est en cours de finalisation.

De nombreux événements ponctuels ont été mis en place en direction des agents

Promotion du sport-santé, sensibilisation au dépistage du cancer du sein, valorisation des mobilités actives, déploiement de la stratégie interne de tri des déchets, appel à projets « Dessinons notre espace de travail collectif et durable », form'action pour créer un outil ludique de sensibilisation... autant d'actions qui permettent aux agents de connaître la diversité des domaines qui entrent dans le champ de la responsabilité sociétale et de s'impliquer.

Une démarche exemplaire et innovante
L'engagement exemplaire de Dijon métropole en matière de transitions environnementale et sociétale a été reconnue, la collectivité étant lauréate 2024 des **Trophées AFNOR de la Transformation et des Transitions**, dans le cadre du Baromètre 360 de la performance publique.

Un **TERRITORIA de bronze** a également été attribué à la collectivité par l'Observatoire national de l'innovation publique pour valoriser le caractère innovant de la démarche participative de sensibilisation des agents aux enjeux du développement durable, tout en les rendant acteurs de la transformation de l'administration.

 En 2023, la démarche RSO a touché 753 agents (sur 3500 toutes collectivités confondues) grâce aux différentes actions

3 – Dijon : Un Conseil Municipal d'Enfants et bientôt un Conseil Participatif Jeunesse pour les 12-18 ans

Financé par la direction de la Démocratie Locale et Coordination des Territoires, le Conseil Municipal d'Enfants (CME) a été élu en novembre 2022 pour un mandat de 2 ans.

Il est constitué de 45 élèves – 29 filles et 16 garçons – élus dans leurs classes de CM2 et CM1, jusqu'à la nouvelle élection en décembre 2024.

Les enfants sont répartis en trois commissions :

- Solidarité, égalité
- Transition écologique
- Communication et participation à la vie de la ville

Sur le modèle du CME, un Conseil des Jeunes, scolarisés dans les collèges et les lycées dijonnais, s'installera en décembre 2024.

C'est en projet...

Assises Européennes de la participation citoyenne à Dijon en 2026



Rencontre de monsieur le Maire avec les enfants du CME - 25 sep 24
©Emma Benyamine/Ville de Dijon

Partage de la connaissance et des connaissances



1 – **Dijon métropole :** **Soutenir un puissant système métropolitain autour de l'agroécologie**

Le projet global de transition alimentaire PRODIJ porté par Dijon métropole répond à plusieurs objectifs dont celui d'un soutien puissant aux acteurs économiques et académiques, entreprises, et start-ups, laboratoires de recherche privés et publics, centres d'enseignement supérieur, présents sur le territoire de la métropole, qui constituent un écosystème rendant possible la mise en œuvre de projets innovants « de la fourche à la fourchette », de la production agricole à la consommation.

Les entreprises sont de grands groupes implantés comme Dijon Céréales, Groupe Seb, Eurogerm, Unilever, Tetra Pak... mais aussi des PME dans les domaines de la viticulture et des spiritueux, de la moutarde, des salaisons, du miel ...

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la métropole concentrées sur le Campus sont rattachées à l'INRAE, l'Institut Agro Dijon, l'université de Bourgogne-Franche-Comté, le CHU Dijon Bourgogne, la School of Wine & Spirits de la Burgundy School of Business, l'Institut Jules-Guyot et à la chaire Unesco Cultures et traditions de la vigne et du vin de l'uB.

La formation pour tous et à tous les niveaux est assurée dans des établissements comme l'Institut Agro Dijon, Educagri, le lycée Le Castel, le lycée Saint-Bénigne, Sup'Arcades, l'école Cuisine Mode d'emploi(s) et Ferrandi Paris.

Le campus des métiers et des qualifications de l'alimentation, du goût et du tourisme fédère plus de 30 organismes du territoire qui ont vocation à répondre aux besoins des entreprises et du secteur de l'hôtellerie-restauration, fortement recruteur.

Au total, cet écosystème représente :

- 9 000 emplois dont 3 800 dans les industries agroalimentaires, 3 000 chercheurs techniciens spécifiquement dans le domaine de l'agroécologie
- 5 000 jeunes et adultes sont en formation dans les différentes filières.

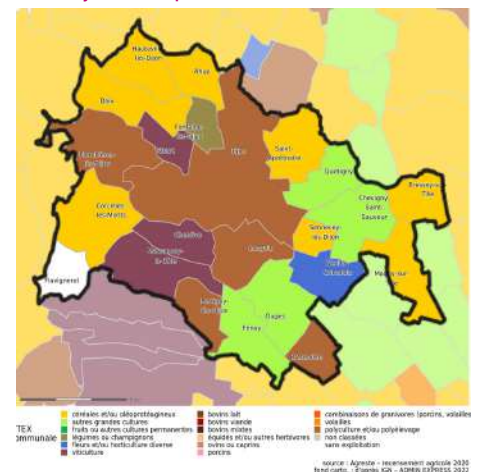
C'est en projet...

Création d'une Université populaire du Climat et de la Biodiversité

 **Les effets du changement climatique sur le vin**
(projet LACCAVE 2012-2021, INRAE)

	CONCENTRATION DE CO ₂	TEMPÉRATURE MOYENNE	SÉCHERESSE	STRESS THERMIQUE
RENDEMENT	+	+	-	-
ALCOOL POTENTIEL	+	+	+	-
ACIDITÉ	+	-	+	-
ARÔMES	?	-	-	-
COULEUR	+	-	+	-

 **Orientations technico-économiques**
Dijon métropole 2020



Partage de la connaissance et des connaissances

2 –



Dijon métropole : Rencontres Demain la Vi(II)e

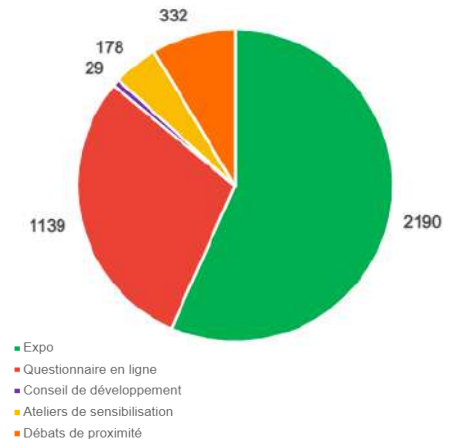
Dijon métropole a organisé du 2 au 6 avril, dans le quartier Fontaine d'Ouche de Dijon, les 1ères rencontres Demain la vi(II)e.

Durant ces 5 jours, des expositions, des balades, conférences se sont déroulées au cœur du quartier avec pour objectifs de s'interroger ensemble sur des futurs possibles que chacun contribuera à construire. Alimentation, déchets, énergies, rapport à la nature.

Après la création de l'exposition Demain la vi(II)e, qui a réuni près de 3 000 visiteurs, Dijon métropole a souhaité créer un événement grand public pour « proposer des espaces de réflexion et d'expression autour des questions du changement climatique et de la perte de biodiversité, et de leurs conséquences demain, sur nos modes de vie et notre société ».



i Dans le cadre du dispositif de concertation grand public sur le Plan Climat et Biodiversité :



3 – **Dijon : Dijon s'engage pour préserver l'eau, comme en témoigne la nouvelle exposition temporaire présentée au Jardin de l'Arquebuse : OCEAN**



L'océan est présenté de mille et une façons, pour les plus grands mais aussi les plus petits.

Une exposition fascinante, captivante pour explorer, observer, découvrir, admirer, comprendre, agir... et prendre conscience de l'importance cruciale de l'océan dans l'équilibre de notre planète.

Les chercheurs du laboratoire Biogéosciences de l'université de Bourgogne partagent leurs recherches réalisées lors d'expéditions aux îles Kerguelen, proches de l'Antarctique.

L'occasion de découvrir comment l'océan sert à développer des médicaments ou encore comment une éponge marine fabrique de la fibre de verre. Car, comme l'indique le nom de l'exposition, la vie commence bien dans l'océan. Elle y évolue aussi.

L'exposition interroge sur la capacité de certaines espèces à s'adapter aux changements globaux, dus principalement aux activités humaines.

Avant de partir, les visiteurs peuvent voter pour les actions qu'ils sont prêts à mettre en place, à leur échelle, pour sauvegarder l'océan.



Exposition «Océan Ici commence la vie» au Planétarium ©Margot Dupuis/Ville de Dijon

